swiss granum

Rapport annuel 2017 / 2018

Impressum
swiss granum
Organisation de la branche suisse des céréales, oléagineux et protéagineux
Belpstrasse 26
Case postale
3001 Berne

Téléphone 031 385 72 72
Fax 031 385 72 75

Courriel info@swissgranum.ch
Internet www.swissgranum.ch

Source de l’illustration sur la couverture : Shutterstock

Table de matières

1 Avant-propos du président 3

2 Swiss granum en bref 4
2.1 Tâches et prestations 4
2.2 Financement 4
2.3 Organigramme 5
2.4 Organisation 5
2.4.1 Membres 5
2.4.2 Organes 5
2.5 Secrétariat 6

3 Activités des organes 6
3.1 Définition et défense des intérêts communs 6
3.2 Assemblée des délégués 7
3.3 Comité 7
3.4 Comité directeur 8
3.5 Commissions 8
3.5.1 Commission « Marché-qualité céréales » 8
3.5.2 Commission « Marché-transformation oléagineux » 9
3.5.3 Commissions techniques 10
3.6 Groupes de travail et groupes d'experts 10
3.6.1 Groupe de travail « Test de qualité blé » 10
3.6.2 Groupe de travail « Sécurité alimentaire » 10
3.6.3 Groupe de travail « Marque de garantie Suisse Garantie » 11
3.6.4 Groupe de travail « Teneur en protéines céréales panifiables » 11
3.6.5 Groupe de travail « Stockage céréales panifiables » 11
3.6.6 Groupe de travail « Essais variétaux LR maïs » 12
3.6.7 Groupes d'experts 12

4 Autres activités 12
4.1 Communication 12
4.2 Assurance de la transparence du marché 13
4.2.1 Offre 13
4.2.2 Prix 13
4.2.3 Qualité 13
4.3 Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits 14
4.3.1 Montant des cotisations liées aux produits 14
4.3.2 Prélèvement des cotisations liées aux produits 15
4.4 Affiliations / représentations externes 15
4.4.1 Approvisionnement économique du pays 15
4.4.2 Commission « Oléagineux » de la FSPC 16
4.4.3 Groupe de travail « Semences de céréales » de swisssem 16
4.4.4 Agro-Marketing Suisse (AMS) 16
4.4.5 Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) / Forum Recherche Ackerbau Grandes Cultures (FRAG) 16
4.4.6 Association Stratégie Qualité 17

5 Mandats 17
5.1 Association Huile de colza suisse ACS 17
5.1.1 Composition 17
5.1.2 Mandat et financement 17
5.1.3 Mesures 2017 / 2018 17
5.2 Association Pain suisse APS 19
5.2.1 Composition 19
5.2.2 Mandat et financement 19
5.2.3 Mesures 2017 / 2018 19
5.3 Projets en collaboration avec Agro-Marketing Suisse (AMS) 22

6 Statistiques 23
6.1 Surfaces de production 23
6.2 Parts de marché de diverses cultures 24
6.3 Production indigène 25
6.3.1 Aspects quantitatifs 25
6.3.2 Aspects qualitatifs 27
6.4 Commerce extérieur 30
6.4.1 Céréales 30
6.4.2 Commerce extérieur des préparations à base de céréales (chap. 19, tarif des douanes suisses) 31
6.4.3 Protéagineux et Oléagineux 32
6.5 Transformation de céréales panifiables en Suisse 33
6.6 Production de tourteaux 33
6.7 Marché des huiles végétales 33
6.7.1 Utilisation de l'huile de colza indigène 33
6.7.2 Parts de marché des diverses huiles végétales 34
6.8 Prix 34
6.8.1 Prix indicatifs des matières premières 34
6.8.2 Prix à la production des oléagineux (secteur des huiles alimentaires) 35
6.8.3 Prix à l'importation des matières premières 36

1 Avant-propos du président

Swiss granum, notre interprofession que l'on pourrait comparer à un grand bateau, a navigué dans des eaux tout sauf calmes pendant l'exercice écoulé. Les vagues que nous affrontons sont provoquées par des vents provenant des directions les plus diverses.

La tempête est heureusement interrompue de temps en temps par le beau temps. Nous avons vécu l'une de ces éclaircies réjouissantes et encourageantes sur le marché des oléagineux, sur lequel nous avons pu constater avec plaisir une augmentation de la demande, surtout de colza HOLL. La collaboration entre les partenaires de la branche est constructive et tout est entrepris pour répondre à cette nouvelle évolution. Il est évidemment regrettable que la récolte de colza 2018 soit restée nettement en dessous des attentes ! La branche est prête à relever le défi et va chercher (et trouver) des solutions pour gérer à l'avenir de telles variations naturelles des récoltes.

La filière des oléagineux se fait du souci concernant d'éventuelles concessions pour l'huile de palme dans les négociations en cours sur l'accord de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie. De telles concessions pourraient provoquer rapidement un effondrement de notre marché intérieur. Parmi les perdants, citons aussi la population suisse qui aurait une alimentation moins saine, les paysans en Indonésie et en Malaisie ainsi que la nature dans ces pays. Notre engagement politique contre un accord de libre-échange avec des répercussions négatives se poursuit. Nous ne sommes pas contre les accords de libre-échange. Notre pays a besoin d'accords commerciaux, mais pas au détriment du secteur agricole et de notre marché des oléagineux. Notre colza et notre huile de colza sont non seulement d'excellente qualité et sains, mais aussi d'une grande importance agronomique pour nous paysans.

La récolte de céréales panifiables 2017 a été bonne. Après une petite récolte l'année précédente, la nature s'est montrée généreuse. La récolte répondait aussi aux attentes qualitatives. Je remercie tous les acteurs de la filière des céréales panifiables pour leurs efforts. Ils ont permis d'éviter d'importants problèmes. La récolte 2018 paraît être comparable concernant la qualité et ne devrait pas remplir les stocks de manière supplémentaire. Vous en apprendrez plus lors de notre Journée de la qualité du blé. L'élaboration de l'alternative à la loi chocolatière et sa mise en œuvre au sein de la branche engendrent beaucoup de travail. Par ailleurs, la branche est disposée à prendre des mesures pour regagner les parts de marché que nous avons perdues au profit des produits de boulangerie finis et semi-finis importés.

La culture de céréales fourragères, sujet qui nous préoccupe particulièrement, a finalement aussi attiré l'attention d'autres acteurs de la branche. La critique de plus en plus vive envers la branche de la viande concernant la faible part de matières premières indigènes dans l'affouragement, surtout dans les aliments concentrés, est évidemment directement liée à la mauvaise situation économique de la culture de céréales fourragères. Sous la houlette de l'USP, la branche, y compris le commerce de viande, recherche des solutions. Ce n'est pas simple, mais Rome ne s'est pas faite non plus en un seul jour !

Cette brève rétrospective de l'exercice écoulé n'est pas exhaustive. Les travaux récurrents, notamment les recensements des récoltes et de la qualité et l'accomplissement des mandats, continuent à être réalisés avec les plus grands soins. La défense des intérêts, par exemple l'engagement pour une recherche efficace et tournée vers la pratique, pour ne citer qu'un des dossiers les plus importants, se poursuit aussi.

Un bateau comme swiss granum ne peut pas être conduit et piloté par une seule personne. Toute une équipe est nécessaire pour ce faire ! Je remercie vivement l'équipe du secrétariat ainsi que tous les membres et leurs représentants qui se sont engagés pour swiss granum pendant l'exercice écoulé.

Nous aurons besoin de cette collaboration pour maîtriser les futurs défis. Je me réjouis de continuer à œuvrer avec vous pour assurer un avenir positif à notre branche des céréales et des oléagineux et vous remercie de votre soutien !

2 Swiss granum en bref

L'association swiss granum a son siège à Berne. Depuis 1999, l'interprofession est l'interlocuteur central pour toutes les questions liées à la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux. Elle coordonne, représente, fait prévaloir et défend les intérêts de toute la branche envers des tiers.

En tant que centre national de compétences, swiss granum offre une plate-forme commune pour favoriser la collaboration le long de toute la filière, à savoir de la production jusqu'aux transformateurs du premier et deuxième échelons, y compris commerce de détail, en passant par les centres collecteurs et le commerce. Elle s'engage en faveur de conditions cadres économiques et agropolitiques fiables et élabore des solutions consensuelles pour affronter les défis actuels et futurs, afin de permettre à toute la branche de se développer avec succès. Swiss granum assure un accès transparent aux informations sur le marché et fournit des services de haute qualité pour les partenaires du marché.

2.1 Tâches et prestations

Les domaines principaux d'activité de swiss granum sont les suivants :

- Assurance de la transparence du marché
  - Estimation des surfaces cultivées et des quantités produites avant la récolte et recensement des quantités récoltées pendant et après la récolte ;
  - Fixation des prix indicatifs et publication des prix moyens du marché pour les oléagineux ;
  - Recensement de la qualité de la récolte de blé panifiable (tests rapides, analyses en laboratoire, tests de panification) ;
  - Organisation de la Journée de la qualité.
- Amélioration / assurance de la qualité
  - Fixation des conditions de prise en charge pour les céréales, les oléagineux et les protéagineux ;
  - Information des producteurs sur les besoins du marché avec des recommandations adéquates ;
  - Publication de recommandations sur l'assurance qualité et la sécurité alimentaire (monitorage des mycotoxines) ;
  - Établissement et publication des listes des variétés recommandées, coordination et cofinancement des essais variétaux nécessaires.
- Engagement en faveur des conditions cadres et défense des intérêts communs
  - Prises de position, négociations, contacts avec l'administration et les partenaires ;
  - Communication interne et externe : presse, site Internet, conférences, etc.
- Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits pour diverses organisations membres
- Tenu du secrétariat de l'association Pain suisse et de l'association Huile de colza suisse (mandats externes).

2.2 Financement

Le financement de swiss granum est en majeure partie assuré par des cotisations liées aux produits payées pour moitié par les producteurs et pour moitié par le commerce et la transformation.

Tableau 1: Cotisations en faveur de swiss granum sur la récolte 2017 (CHF / t)

Type de cotisations	Céréales fourragères et protéagineux	Céréales panifiables	Colza	Tournesol et soja
Cotisations de la production	0.35	0.35	0.35	0.35
Cotisations du commerce et de la transformation	0.35	0.35	0.35	0.35

D'autres recettes sont générées par l'accomplissement de mandats, la fourniture de prestations ainsi que les cotisations annuelles des membres.

2.3 Organigramme

Illustration 1: Organigramme de swiss granum

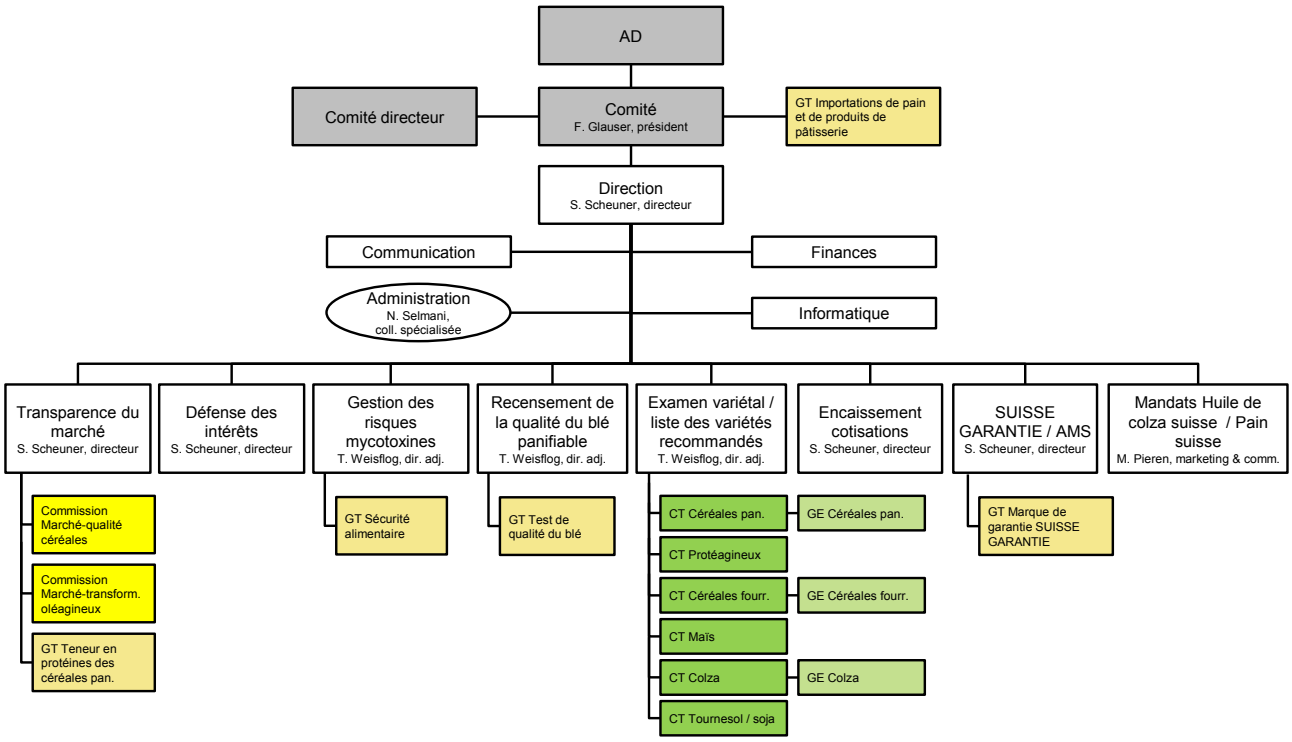

2.4 Organisation

2.4.1 Membres

Les membres de swiss granum sont des organisations actives en Suisse de toute la chaîne de création de valeur ajoutée des céréales, des oléagineux et des protéagineux, notamment de la production, des centres collecteurs, du commerce ainsi que des moulins et des transformateurs (1er et 2ème échelons de la transformation).

Illustration 2: Membres de swiss granum

Production	Centres collecteurs Commerce	1er échelon de transformation	2ème échelon de transformation
Association suisse des organisations d'agriculture biologique (Bio Suisse)	Association des centres collecteurs de céréales de suisse (ACCCS)	Fédération des meuniers suisses (FMS)	Association suisse des producteurs de volailles (ASPV)
Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)	Groupe d'entreprise du secteur agricole suisse (fenaco)	Union centrale de l'industrie suisse des graisses (SwissOlio)	Coop Suisse
Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée (IP-Suisse)	Fédération suisse des centres collecteurs (VGS)	UFA AG	Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS)
Fédération suisse des producteurs de semences (swisssem)	Association suisse du commerce de céréales et matières fourragères VSGF)	Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF)	Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs (Suisseporcs)
			Association des producteurs d'œufs suisses (GalloSuisse)

2.4.2 Organes

La composition des commissions est disponible sous www.swissgranum.ch/fr.

2.5 Secrétariat

Le secrétariat assure la gérance, l'administration et une grande partie de la représentation de swiss granum envers diverses institutions. Swiss granum emploie 4 personnes pour un total de 3.5 postes à plein temps.

3 Activités des organes

3.1 Définition et défense des intérêts communs

Le recensement global des récoltes réalisé par swiss granum et le bilan de l'approvisionnement en découlant ont de nouveau joué un rôle important pendant l'exercice écoulé. La récolte de céréales panifiables dépassait nettement les besoins, de sorte que, contrairement à l'année précédente, des mesures ont dû être prises pour désengorger le marché. Une troisième mesure a été prise à côté du déclassement de 22'039 t de céréales panifiables en céréales fourragères décidé par la FSPC et de la reconstitution des stocks stratégiques : swiss granum a déposé une demande commune auprès de l'OFAG pour adapter la répartition des tranches du contingent tarifaire n° 27 au 1er janvier 2018. L'objectif était de reporter la libération de 10'000 t au total au deuxième semestre 2018, à savoir à la période de commercialisation 2018 / 2019. Les défis posés par la récolte 2017 ont pu être maîtrisés grâce à ces efforts communs.

Malgré des récoltes également plus importantes, les besoins en céréales fourragères indigènes n'ont de nouveau pas pu être couverts. La reconduction du prix indicatif constituait certes un engagement en faveur de l'approvisionnement du marché avec des matières premières fourragères suisses et est un élément important pour assurer la crédibilité de la production indigène de viande et d'œufs. D'autres mesures sont néanmoins nécessaires pour inciter les producteurs à poursuivre la production de céréales fourragères en Suisse à l'avenir. Face à ce constat, les discussions lancées l'année précédente pour assurer l'approvisionnement à long terme en aliments fourragers suisses se sont poursuivies sous la houlette de l'USP. Le but est d'augmenter l'approvisionnement en aliments fourragers, notamment en blé fourrager, provenant de Suisse.

Une revendication importante de toute la branche a pu être concrétisée pendant l'année écoulée : l'admission des sous-produits de meunerie sur la liste des fourrages de base du programme de production de viande et de lait basée sur les herbages. Grâce à la décision du Conseil fédéral, une grande partie des sous-produits ont pu être utilisés de manière judicieuse et durable, à savoir dans des cycles fermés, dans l'industrie des aliments fourragers à partir de janvier 2018. Cette vision globale placée sous le signe de la durabilité a bénéficié aux acteurs de la filière et à l'environnement : la valorisation de ces précieuses ressources réduit le gaspillage de nourriture.

Concernant les oléagineux, la discussion sur un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie a continué d'occuper la branche au niveau politique. Les négociations n'ont pas abouti à ce jour. En outre, swiss granum a participé aux réflexions d'un groupe de travail de l'Administration fédérale des douanes, ensemble avec des représentants du secteur des oléagineux. Ce groupe de travail s'occupe du remboursement des droits de douane dans le cadre de procédures spéciales du trafic de perfectionnement actif pour les graisses et les huiles alimentaires. Le système actuel est remis en question par l'Administration fédérale des douanes et le Seco, notamment pour des raisons découlant des dispositions de l'OMC. Un groupe d'experts a été chargé d'élaborer des propositions pour résoudre les questions en suspens.

La défense des intérêts communs des membres a de nouveau fortement sollicité le secrétariat de swiss granum. Un des sujets traités pendant l'exercice écoulé était la « Vue d'ensemble de la politique agricole à moyen terme » du Conseil fédéral. Lors du sommet consacré au Mercosur et à l'agriculture, le risque des effets indirects d'éventuelles concessions en matière d'accès au marché dans le secteur de la viande a notamment été souligné. Outre la production animale, de telles concessions toucheraient aussi la production végétale indigène. Par ailleurs, une prise de position sur le train d'ordonnances agricoles 2018 a été élaborée à l'attention du comité dans le cadre des consultations sur les textes législatifs de la Confédération. Cette prise de position mettait notamment l'accent sur la mise en œuvre de la solution de remplacement de la « loi chocolatière ». Autre sujet traité pendant l'année écoulée : le programme d'assainissement et de développement prévu par CFF Cargo. Dans un courrier à l'attention des responsables de cette dernière, swiss granum a rappelé l'importance de l'approvisionnement par le rail et, par conséquent, du maintien des

points de desserte pour toute la filière. Swiss granum a demandé à CFF Cargo de rechercher des solutions avec les partenaires du marché concernés du secteur des céréales panifiables et fourragères, des oléagineux et de protéagineux afin d'éviter autant que possible la suppression de points de desserte.

La Journée de la qualité était consacrée aux possibilités pour positionner le pain suisse à l'avenir, un sujet qui a suscité des discussions pendant la manifestation, mais aussi après. La recherche d'un nouveau modèle de financement pour la communication et le marketing en faveur du pain suisse a aussi fait l'objet de discussions pendant l'exercice écoulé. Un nouveau modèle sera en effet nécessaire à partir de 2020, car les cotisations annuelles des membres de l'APS ne s'éleveront plus au même niveau à l'avenir. Des discussions constructives ont été menées à ce sujet avec tous les partenaires de la filière. Une solution devrait être trouvée d'ici la fin 2018.

3.2 Assemblée des délégués

La 18e assemblée des délégués de swiss granum s'est déroulée le 21 novembre 2017 au Stade de Suisse à Berne. Vu les niveaux différents des récoltes de céréales panifiables en 2016 et en 2017, le président, Fritz Glauser, a rappelé dans son allocution que les producteurs travaillent avec la nature. Il a indiqué que la branche avait élaboré des solutions en commun pour relever les défis et a souligné l'intensification de la collaboration des acteurs du marché pour assurer une communication et une création de valeur optimales pour les céréales fourragères. Les objets statutaires n'ont pas suscité de discussions et ont été adoptés par les délégués. Un relèvement des cotisations de swiss granum liées aux produits par rapport à l'année précédente a été décidé dans deux domaines :

- Relèvement de 1.0 ct / 100 kg à 2.0 ct / 100 kg pour les projets de promotion de la qualité afin d'effectuer les essais variétaux pour les listes des variétés recommandées comme jusqu'à présent en collaboration avec Agroscope ;
- Participation au projet « Wheat advisor » visant à améliorer la qualité du blé panifiable suisse. Les coûts pour swiss granum s'élèvent à Fr. 40'000.- par année et sont financés par la nouvelle cotisation limitée à trois ans de 0.5 ct / 100 kg de céréales panifiables.

Comme l'année passée, l'assemblée des délégués avait lieu le même jour que la Journée de la qualité. Cela permet aussi d'offrir une plate-forme idéale pour l'échange de vues entre les partenaires de la filière. Après l'assemblée, les participants ont pu suivre le programme de la Journée de la qualité. Les près de 220 représentants de la branche présents au total ont profité de l'occasion pour procéder à un échange de vues.

3.3 Comité

Pendant l'exercice écoulé, le comité s'est penché intensivement sur la politique agricole, notamment sur la « Vue d'ensemble de la politique agricole à moyen terme » du Conseil fédéral. En vue du sommet Mercosur/agriculture organisé le 20 février par le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, nous avons élaboré une position commune, dans laquelle nous attirions l'attention sur les risques émanant des effets indirects d'éventuelles concessions dans le secteur de la viande. En effet, une baisse des prix de la viande bovine ou de volaille toucherait aussi les secteurs en amont, à savoir la production animale et la culture végétale indigènes.

Le comité a approuvé la proposition concernant la future structure des essais variétaux et la couverture des coûts supplémentaires en découlant, proposition élaborée en collaboration intensive avec les partenaires de la branche. Cette dernière souligne ainsi l'importance des essais variétaux pour la sélection végétale. La hausse en découlant des cotisations de swiss granum a été élaborée à l'attention de l'assemblée des délégués. Par ailleurs, une participation financière au projet de recherche « Wheat advisor » est prévue à partir de la récolte 2018. Les décisions nécessaires ont été prises et le projet a été déposé auprès de la CTI, conjointement avec Agroscope. La demande a malheureusement été rejetée. La recherche d'alternatives pour financer le projet n'a pas abouti pendant l'exercice écoulé.

Le comité a aussi adopté les exigences techniques ci-après envers le pain suisse. La définition de la gamme de produits ainsi que ses exigences servent de base, d'une part, à la communication en faveur du pain

suisse et, d'autre part, à la mise en avant accrue de la provenance du produit et de la transformation indigène au point de vente et sur les produits.

- 80% de matières premières indigènes, qualité au moins « Suisse Garantie» ;
- Utilisation de « Suisse Garantie » jusqu'au départ du centre collecteur ;
- Transformation à 100% en Suisse:
- Gamme de produits « Pain suisse » ;
  - Pains et petits pains ainsi que produits de boulangerie fine et de conservation ;
  - L'Association Pain suisse peut procéder, sur cette base, à une propre définition pour la mise en œuvre de la gamme de produits au sein des mesures de communication.

La prise de position sur le paquet agricole 2018 a été approuvée par le comité. Enfin, une demande de trafic de perfectionnement actif pour les germes de blé a été traitée et une prise de position à l'attention de la Direction générale des douanes a été élaborée. Le règlement sectoriel remanié de Suisse Garantie pour les céréales, les oléagineux ainsi que leurs produits a été adopté et est entré en vigueur le 1er juillet 2018. Le comité a aussi adopté, à l'attention d'AMS, une demande d'autorisation spéciale pour l'utilisation de 10% d'huile de colza HOLL non conforme à Suisse Garantie dans l'huile de colza HOLL Suisse Garantie. Cette demande était motivée par le manque d'huile de colza HOLL indigène. Elle est valable jusqu'au 31 juillet 2018.

Des exceptions dites de qualité peuvent être demandées dans le cadre de la nouvelle législation Swissness. Ces exceptions permettent d'exclure du calcul de la part minimale requise les produits naturels ne pouvant pas être produits en Suisse de sorte qu'ils remplissent les exigences techniques nécessaires à l'utilisation prévue. Swiss granum est consultée sur les demandes d'exception de qualité concernant les céréales et les oléagineux. Pendant l'année écoulée, swiss granum a pris position sur des demandes concernant l'amidon de blé, les germes de blé, les flocons de blé malté, le blé à haute teneur en protéines, les flocons croquants pour produits de boulangerie ainsi que Vegapure 95E, l'ester de stérol et le stérol libre. La décision définitive revient au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

Dans le cadre des affaires courantes, le comité a adopté les comptes annuels 2016 / 2017, le rapport annuel 2016 / 2017 ainsi que le budget 2017 / 2018 à l'attention de l'assemblée des délégués. Il a également approuvé le programme d'activités de swiss granum ainsi que les documents nécessaires pour le prélèvement des cotisations sur la récolte 2018. À la séance de janvier, les membres de toutes les commissions et de tous les groupes de travail ont été élus pour un mandat de quatre ans.

3.4 Comité directeur

À ses quatre séances, le comité directeur a notamment préparé les objets soumis au comité et à l'assemblée des délégués, y compris le contrôle des comptes 2016 / 2017, et a élaboré le budget de l'année suivante. L'encaissement des cotisations et le respect du budget ont également été contrôlés périodiquement. Le programme de la Journée de la qualité ainsi que de l'assemblée des délégués et l'organisation (sponsoring, partenaires, etc.) ont aussi été discutés et, comme le règlement d'organisation, élaborés à l'attention du comité.

3.5 Commissions

3.5.1 Commission « Marché-qualité céréales »

La commission « Marché-qualité céréales » a tenu quatre séances ordinaires pendant l'année écoulée. A ces séances, elle a fixé les prix indicatifs du maïs grain, des céréales fourragères et des protéagineux (récolte 2018). Les prix sont restés inchangés par rapport à l'année précédente et ont assuré de la sorte la stabilité sur le marché des céréales fourragères. La filière entière a ainsi souligné l'importance des matières premières fourragères indigènes. Concernant les céréales panifiables, les prix indicatifs à la récolte de l'année précédente ont aussi été maintenus pour la récolte 2018. Cette décision reflète l'excellente collaboration entre tous les partenaires du marché. Elle traduit aussi la volonté de ces derniers d'assurer des conditions stables pour la production et la transformation indigènes de céréales panifiables. Le prix indicatif du

maïs grain de la récolte 2018 a aussi été maintenu au niveau de l'année précédente, et ce malgré la baisse de Fr. 1.- / 100 kg de la valeur indicative d'importation depuis le 1er juillet 2017. Il s'agissait d'un signal fort en faveur de la production indigène de maïs grain. Avec les conditions de prise en charge, restées elles aussi inchangées par rapport à l'année précédente (céréales et protéagineux), les prix indicatifs à la récolte ont constitué la base pour une commercialisation réussie de la récolte.

En raison des très élevés rendements, la situation de l'approvisionnement en céréales panifiables a été examinée en octobre 2017 sur la base du recensement des quantités totales récoltées et du bilan d'approvisionnement en découlant. Une demande de la FSPC visant une adaptation de la répartition des tranches du contingent tarifaire a été traitée en même temps. À côté de la reconstitution des stocks stratégiques et d'un déclassement, cette mesure a contribué au désengorgement nécessaire du marché. Une demande commune d'adaptation des tranches du contingent tarifaire n° 27 (céréales panifiables) a ensuite été déposée auprès de l'OFAG. Cette demande contenait les éléments suivants :

- Adaptation de la répartition des tranches du contingent tarifaire n° 27 (céréales panifiables) au 1er janvier 2018 ;
- Répartition suivante des tranches du contingent tarifaire n° 27 :
  - 1.1.2018 10'000 t
  - 1.3.2018 10'000 t
  - 1.5.2018 10'000 t
  - 1.7.2018 10'000 t
  - 1.9.2018 15'000 t
  - 1.11.2018 15'000 t

Dans ce contexte, la commission a aussi examiné la gestion quantitative des céréales panifiables. Cet examen était motivé par le fait que des céréales panifiables ont dû être déclassées ou des importations supplémentaires demandées en alternance ces dernières années en raison des conditions météorologiques (2015, 2017). Le groupe de travail « Stockage céréales panifiables » a été chargé de rechercher des solutions à ce sujet.

Pendant l'exercice écoulé, la commission s'est également penchée sur la proposition du groupe de travail « Teneur en protéines céréales panifiables » concernant le développement du paiement en fonction de la teneur en protéines du blé panifiable de la classe TOP. Le compromis soutenu par tous les partenaires du marché pour adapter le critère de qualité que sont les protéines comprenait les éléments suivants :

- Introduction à partir de la récolte 2019 ;
- Utilisation comme jusqu'à présent pour le blé panifiable de la classe TOP ;
- Utilisation comme jusqu'à présent entre centre collecteur et moulin ;
- Utilisation entre producteur et centre collecteur recommandée et ajoutée dans les conditions de prise en charge de la récolte 2019 ;
- Prix indicatif TOP au sein de la fourchette réduite de teneur en protéines de 12.8% à 13.8% ;
- Système de bonus-malus adapté en dehors de cette fourchette :
  - Bonus : supplément de 15 ct / 0.1% de teneur en protéines pour les teneurs de plus de 13.8% à 15.0% ; prix indicatif TOP plus Fr. 2.00 pour les teneurs de plus de 15.0% ;
  - Malus : déduction de 15 ct / 0.1% de teneur en protéines pour les teneurs de moins de 12.8% à 11.5% ; prix indicatif TOP moins Fr. 2.00 pour les teneurs de moins de 11.5%.

Aucune modification n'a été apportée à la mesure des teneurs en protéines à l'échelon des centres collecteurs. Quant à la grille des prix pour le blé panifiable, elle est restée inchangée jusqu'à et pour la récolte 2018.

3.5.2 Commission « Marché-transformation oléagineux »

La commission « Marché-transformation oléagineux » a siégé une fois pendant l'exercice écoulé. Elle a adopté les conditions de prise en charge des oléagineux pour la récolte 2018 avec quelques petites adaptations formelles. La commission a aussi discuté de la situation du marché et de la récolte. La commercialisation de variétés ne figurant pas sur les listes des variétés recommandées ou sur la liste complémentaire a

fait l'objet de discussions pendant l'année écoulée. La commission a décidé de respecter les principes en vigueur, à savoir que des essais dits pratiques sur une surface limitée doivent continuer à être demandés pour de telles variétés afin qu'elles puissent être cultivées et commercialisées sous Suisse Garantie. Les exigences minimales doivent être respectées et le groupe d'experts « Colza » ou la commission technique « Tournesol / soja » doit accepter la demande.

3.5.3 Commissions techniques

Les commissions techniques (CT) sont chargées d'élaborer les listes des variétés recommandées et font aussi fonction de commissions d'experts pour le catalogue national, comme convenu avec l'Office fédéral de l'agriculture. Les CT ont tenu une séance pour planifier les essais culturaux servant à l'établissement et à la publication des listes recommandées de variétés. Elles ont aussi pris position, à l'attention de l'OFAG, sur les variétés à inscrire dans le catalogue national. Les listes des variétés recommandées ont été établies comme les années précédentes.

La CT « Protéagineux » a décidé de supprimer les listes des variétés recommandées de féveroles et de lupins à partir de la récolte 2018 et celle des pois protéagineux dès la récolte 2019. Cette décision fait suite à la restructuration des essais variétaux depuis 2018. En raison de la pause prévue pour les essais, il n'y aura pas de nouveaux résultats disponibles pour les pois protéagineux ces prochaines années. La liste ne serait donc plus actuelle et n'apporterait pas de valeur ajoutée aux acteurs du marché.

3.6 Groupes de travail et groupes d'experts

Swiss granum dispose de quatre groupes de travail (GT) permanents : GT « Test de qualité blé », GT « Sécurité alimentaire », GT « Marque de garantie » et GT « Teneur en protéines céréales panifiables ». De plus, un groupe de travail « Stockage céréales panifiables » et un groupe de travail « Essais variétaux LR maïs » ont été activés pendant l'exercice écoulé. Comme les années précédentes, trois groupes d'experts permanents ont été chargés de choisir les nouvelles variétés de céréales panifiables et fourragères ainsi que de colza à tester.

3.6.1 Groupe de travail « Test de qualité blé »

Le groupe de travail « Test de qualité blé » planifie les analyses de qualité dans le cadre des essais variétaux de blé d'automne et le recensement de la qualité de la récolte de blé en découlant. Pour le recensement de la qualité de la récolte de blé 2018, quatre variétés par région ont été analysées. Les échantillons ont été prélevés auprès de 21 centres collecteurs.

Tableau 2: Variétés par classe et région pour le recensement de la qualité de la récolte de blé

Variété	Classe	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Région 5
Runal	TOP	✓			✓	
CH Claro			✓		✓	✓
CH Nara		✓	✓	✓	✓	✓
Arina	I			✓		✓
Forel		✓	✓	✓	✓	✓
Hanswin		✓	✓	✓		

3.6.2 Groupe de travail « Sécurité alimentaire »

Les travaux du groupe de travail « Sécurité alimentaire » sont basés sur le concept à trois échelons de gestion des risques de mycotoxines. Il s'agit des échelons suivants :

- Recommandations préventives au niveau de la production et de la prise en charge, ainsi que mention sur la liste recommandée de la sensibilité des variétés à la fusariose la plus fréquente, *Fusarium graminearum* ;

- Estimation du risque avant la récolte (modèle FusaProg d'Agroscope, résultats des observations dans les parcelles effectuées par Agroscope et swiss granum);
- Monitorage des teneurs en mycotoxine déoxynivalénol (DON) après la récolte, sur la base d'analyses d'échantillons provenant de centres collecteurs et de moulins.

Les objectifs sont les suivants : limiter le risque de contamination par *F. graminearum* grâce à des mesures préventives, définir pour les centres collecteurs des mesures adaptées à la situation avant la récolte grâce à des modèles prévisionnels et déterminer le plus rapidement possible les teneurs effectives en DON de la nouvelle récolte afin d'optimiser la gestion du risque.

Lors d'une séance, le groupe de travail « Sécurité alimentaire » a procédé à l'appréciation du risque actuel de contamination par des mycotoxines et a élaboré des recommandations pour la prise en charge des céréales. Le risque moyen de contamination pronostiqué par le GT pour la récolte 2017 de céréales n'a pas été confirmé par les résultats des analyses, la contamination par DON du blé panifiable était faible.

3.6.3 Groupe de travail « Marque de garantie Suisse Garantie »

Comme son nom l'indique, le groupe de travail « Marque de garantie Suisse Garantie » de swiss granum s'occupe des questions concernant Suisse Garantie. Il a siégé une fois pendant l'année écoulée pour discuter des adaptations devant être apportées au règlement sectoriel pour les céréales, les oléagineux et leurs produits.

L'adaptation décidée du règlement sectoriel concernait les taxes de la branche et d'AMS ainsi que la procédure de sanction au premier échelon de la production. L'obligation de verser les cotisations de la branche a été introduite. La demande de remboursement de ces cotisations conduit à l'exclusion de Suisse Garantie selon la procédure de sanction définie dans le règlement sectoriel. Le règlement sectoriel adapté a été approuvé ensuite par la commission technique d'AMS ainsi que par le comité de swiss granum.

3.6.4 Groupe de travail « Teneur en protéines céréales panifiables »

Le groupe de travail « Teneur en protéines céréales panifiables » a tiré un bilan de l'utilisation de la teneur en protéines comme critère de qualité pour les récoltes 2015 à 2017. Sur la base de ce bilan, il a élaboré une proposition pour développer le paiement selon la teneur en protéines du blé panifiable de la classe TOP à l'attention de la commission « Marché-qualité céréales » (cf. chapitrer 3.5.1).

3.6.5 Groupe de travail « Stockage céréales panifiables »

Un nouveau groupe de travail « Stockage céréales panifiables » a été chargé de rechercher des possibilités pour constituer des stocks stratégiques de céréales panifiables. Cette tâche était basée sur les questions suivantes de la commission « Marché-qualité céréales » :

- Quels seraient les coûts de stocks stratégiques et qui supporterait ou participerait à ces coûts ?
- Qui, à savoir quels partenaires du marché, disposent de capacités de stockage et quelle est leur ampleur ?
- Les partenaires du marché sont-ils disposés à entrer en matière sur cette question et à participer aux coûts ? Ces coûts peuvent-ils être reportés sur le prix du pain et les consommateurs sont-ils disposés à payer un prix plus élevé pour le pain ?
- Quelles quantités de quelle qualité doivent être stockées dans des stocks stratégiques ? Qui prendrait les décisions concernant le stockage et le déstockage de quantités de ces stocks stratégiques (périodes, qualités, prix, etc.) ?

Malgré tous les efforts entrepris, aucune solution intersectorielle n'a pu être trouvée pour le moment. Les discussions sur les stocks stratégiques communs n'ont par conséquent pas été poursuivies dans ce groupe de travail. Chaque partenaire est libre de trouver des solutions lui-même ou avec d'autres partenaires.

3.6.6 Groupe de travail « Essais variétaux LR maïs »

Sur mandat de la commission technique « Maïs », le groupe de travail s'est penché sur les résultats des essais réalisés avec le maïs grain au sud des Alpes. Aucuns résultats ne seront plus disponibles à partir de 2019, puisqu'il est prévu de stopper les essais d'Agroscope pour la liste des variétés de maïs recommandées suite à la restructuration lancée en 2018. Le contexte ainsi que diverses possibilités pour évaluer les variétés au sud des Alpes pour la liste des variétés recommandées ont été discutés lors d'une séance. Aucune solution définitive n'a pu être trouvée pendant l'exercice écoulé. Les discussions se poursuivent.

3.6.7 Groupes d'experts

Les groupes d'experts ont choisi les variétés de céréales panifiables et fourragères et de colza à tester. À côté de cela, le groupe d'experts « Céréales panifiables » a défini Montalto (remplace Levis) comme nouvelle variété standard pour les essais de blé d'automne d'Agroscope (Extenso) et de swiss granum (PER).

4 Autres activités

4.1 Communication

Le site Internet www.swissgranum.ch est un élément important de la communication de swiss granum envers les médias ou les représentants de la branche. Pendant l'exercice écoulé, il a été modernisé au niveau du contenu ainsi que de la technique et de la structure et a été transformé en site « design responsive ». La structure a été simplifiée et met l'accent sur les directives pour la culture et la transformation, la qualité des récoltes, les chiffres du marché ainsi que les médias et les évènements.

Illustration 3: Site Internet rafraîchi et modernisé

Swiss granum attache une grande importance au dialogue avec les médias. Outre des réponses compétentes aux questions qui nous sont posées, nous mettons des informations sur divers sujets liés aux céréales, aux oléagineux et aux protéagineux à la disposition des journalistes. Ce service a de nouveau été beaucoup utilisé pendant l'exercice écoulé. Les communiqués de presse publiés régulièrement ont notamment rencontré un bon écho dans la presse spécialisé. Au total, 24 communiqués de presse ont été rédigés. Ils concernaient les domaines suivants : quantités récoltées (4), qualité des récoltes (7), essais variétaux et liste des variétés recommandées (5) ainsi que défense des intérêts (4) et prix (4). À l'interne, la branche a

été informée en continu des envois à la presse, des prises de position ainsi que d'autres sujets d'importance. À côté de cela, swiss granum a répondu aux demandes les plus diverses de la part de l'administration, des partenaires du marché ou encore d'étudiants.

Autre élément de communication : le rapport annuel, lequel comprend, outre une rétrospective des activités de swiss granum, un vaste aperçu des statistiques pour toute la filière. Par ailleurs, des représentants de swiss granum ont été invités comme conférenciers à diverses manifestations.

4.2 Assurance de la transparence du marché

4.2.1 Offre

Comme les années précédentes, swiss granum a chargé la division Agristat de l'Union suisse des paysans (USP) de procéder à plusieurs estimations des surfaces cultivées (février et mai) et des récoltes (février et mai pour toutes les cultures, août pour le maïs grains). Ces chiffres servent aux partenaires de la branche pour effectuer des calculs avant la récolte.

Vue l'avancement rapide de la récolte, un seul recensement a été effectué au moyen d'un sondage par écrit pendant la récolte. 30 centres collecteurs d'un réseau représentatif ont fourni des données sur les quantités et sur la qualité de l'orge. La quantité de récolte a été estimée à l'aide d'une extrapolation des rendements moyens ainsi que de la comparaison par rapport à l'année précédente.

Après la récolte respectivement après la prise en charge, les quantités de toutes les cultures réceptionnées ont été recensées auprès de tous les premiers intervenants enregistrés. Ces chiffres ont permis, d'une part, de valider les estimations de l'USP et ont servi, d'autre part, de base à la publication de la production indigène de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. À partir de ces données, swiss granum a établi le bilan d'approvisionnement qui a servi de base à la commission « Marché-qualité céréales » pour sa discussion sur l'approvisionnement en Suisse. Il a aussi servi à la FSPC pour la mise en œuvre de ses mesures de désengorgement du marché.

4.2.2 Prix

Les prix indicatifs à la récolte des céréales panifiables ainsi que les prix indicatifs des aliments fourragers et des protéagineux ont été fixés par la commission « Marché-qualité céréales » pendant l'exercice écoulé. À côté de cela, swiss granum a recensé les prix moyens à la production des oléagineux sur la base des indications de SwissOlio (prix de l'huile et des tourteaux).

4.2.3 Qualité

Qualité de la récolte

Pendant la récolte 2017, le secrétariat a procédé à plusieurs recensements de la qualité. Les premiers critères qualitatifs (poids à l'hectolitre, taux d'humidité, etc.) de l'orge, du colza et du blé ont été recensés à l'aide de sondages par écrit et par téléphone auprès des centres collecteurs. Des analyses et des tests de panification ont été effectués à l'école professionnelle Richemont avec des échantillons de quatre ou cinq variétés principales par région provenant d'un réseau représentatif constitué de 20 centres collecteurs. Les résultats des tests rapides et des analyses en laboratoire ont été présentés à la Journée de la qualité du 21 novembre 2017 et publiés sur http://www.swissgranum.ch/fr.

On peut dire en résumé que les teneurs en protéines et en gluten humide se situaient au-dessous des valeurs très élevées de l'année précédente. En moyenne, elles dépassaient néanmoins la valeur moyenne des cinq dernières années. Les proportions à l'extensogramme étaient comparables à celles de l'année précédente et les surfaces extensogrammes (énergie) étaient supérieures. Cette combinaison a débouché sur des volumes plus grands dans les tests de panification. Quant à la contamination par mycotoxines de la récolte de céréales de l'année dernière, elle s'élevait à un niveau similaire à celle de 2015, l'année avec la contamination la plus faible depuis l'introduction de la surveillance en 2007. Seuls 4% des échantillons de blé panifiable de la récolte 2017 analysés présentaient une contamination par déoxynivalénol (DON) supérieure au seuil de détection (DON >0.2 ppm ou mg/kg). En 2017, la DON était plus fréquente dans les échantillons

d'orge que l'année précédente, mais le niveau de contamination est resté faible. Dans le triticale, la DON a été détectée moins souvent qu'en 2016. Enfin, le niveau de contamination par DON et zéaralénon était plutôt faible dans le maïs grain. En revanche, un nombre accru de fumonisines a été détecté comparativement à l'année précédente.

Journée de la qualité

La Journée de la qualité a attiré 212 personnes au total (2016: 175). Le sujet « Possibilités pour positionner le pain suisse à l'avenir » a intéressé un vaste public issu de toute la filière. Ce dernier était ainsi composé de représentants des producteurs, des centres collecteurs, du commerce ainsi que de tous les échelons de la transformation, p. ex. des moulins, et du commerce de détail. Des boulangers et des journalistes étaient notamment aussi présents ; les premiers servent d'intermédiaires avec les consommateurs finaux alors que les deuxièmes influent sur leur opinion (médias, diététiciens).

La journée était financée, d'une part, par les taxes de participation et, d'autre part, par les contributions des sponsors, des partenaires et des organisations et entreprises qui tenaient un stand. Nous profitons de l'occasion pour les remercier une nouvelle fois de leur important soutien.

4.3 Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits

4.3.1 Montant des cotisations liées aux produits

Swiss granum était responsable de l'encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits qui sont prélevées globalement et réparties ensuite entre les organisations bénéficiaires. Les cotisations sur la récolte 2017 ont été fixées aux assemblées des délégués de swiss granum, de la FSPC, de l'USP, de la CI Épeautre, de Bio Suisse et de la FMS. Les cotisations ont été quelque peu modifiées par rapport à l'année précédente. Concrètement, cela concernait les cotisations pour le fonds d'allègement du marché de la FSPC (plus Fr. 0.70 / t), la cotisation de base de la FSPC (moins Fr. 0.05 / t) ainsi que la cotisation en faveur de l'Union suisse des paysans (moins Fr. 0.10 / t). De plus, la part des producteurs à la cotisation de swiss granum a été entièrement reportée sur les producteurs et non plus reprise partiellement par la FSPC.

Illustration 4 : **Cotisations liées aux produits de la récolte 2017 (CHF / t)**

			Cotisations prélevées par les premiers intervenants			Cotisations prélevées par les huileries et par les autres entreprises de transformation	
Type de cotisations / Espèces			**Céréales fourragères et protéagineux**	**Céréales panifiables**		**Colza**	**Tournesol et soja**
Cotisations	**Production**	Cotisation de base FSPC	0.55	0.55		0.55	0.55
		Cotisation swiss granum	0.35	0.35		0.35	0.35
		Union Suisse des Paysans	0.20	0.20		0.20	0.20
		Fonds d'allègement du marché FSPC		8.20			
		Fonds promotion céréales		0.50			
		Association de l'huile de colza suisse				5.00	
		Pool de production oléagineux				10.00	10.00
		Cotisation IG Dinkel [1]		– – / 10.00 [1]			
		Sous-total production	**1.10**	**9.80 / 19.80 [1]**		**16.10**	**11.10**
	Commerce et transformation	Cotisation swiss granum	0.35	0.35 [2]		0.35	0.35
		Fonds promotion céréales FMS		0.20 [2]			
		Association de l'huile de colza suisse				1.00	
		Pool de production oléagineux				5.00	5.00
		Sous-total commerce et transformation	**0.35**	**0.55**		**6.35**	**5.35**
Total			**1.45**	**9.80 [3] / 19.80 [3] 10.35 / 20.35 [4]**		**22.45**	**16.45**

[1] Uniquement pour l'épeautre (IP-SUISSE et autre)

[2] Les 0.35 CHF / t et les 0.20 CHF / t pour céréales panifiables IP-SUISSE sont payée par IP-SUISSE.

[3] uniquement pour les céréales panifiables resp. l'épeautre IP-SUISSE

[4] uniquement pour l'épeautre (exkl. l'épeautre IP-SUISSE)

4.3.2 Prélèvement des cotisations liées aux produits

Tous les premiers intervenants étaient chargés de prélever et de transmettre les déductions et les suppléments sur les céréales panifiables et fourragères ainsi que sur les protéagineux. Il s'agit donc autant des centres collecteurs que des moulins transformant des céréales panifiables, des fabricants d'aliments fourragers et des huileries achetant la matière première directement auprès des producteurs. Les agriculteurs vendant leur marchandise directement à un engraisseur sont également considérés comme premiers intervenants.

Les cotisations prélevées sur le colza, le tournesol et le soja étaient directement prélevées par les huileries ou les autres entreprises de transformation (installations d'estérification pour le colza; extruder, expander et toaster pour le soja), notamment au sein du pool de production oléagineux.

4.4 Affiliations / représentations externes

4.4.1 Approvisionnement économique du pays

L'approvisionnement économique du pays assure la disponibilité des marchandises et des prestations de service indispensables au bon fonctionnement d'une économie et d'une société modernes. L'organisation de l'approvisionnement économique du pays se compose de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique (OFAE) du pays (organe d'état-major) et d'une organisation de milice comprenant près de 300 cadres de l'économie privée et d'autres branches de l'administration.

L'organisation de milice est subdivisée en six domaines spécialisés : énergie, alimentation, produits pharmaceutiques, logistique, TIC (technologie de l'information et la communication) et industrie. Le domaine de l'alimentation comprend à présent quatre subdivisions :

- données et analyses,
- fondamentaux de la production,
- production et transformation,
- distribution.

Le domaine de l'alimentation a pour tâche de planifier et de garantir l'approvisionnement du pays en aliments vitaux lors d'une pénurie grave. En tant que cadre, le directeur de swiss granum est membre de l'organisation de l'approvisionnement économique du pays (domaine alimentation, production et échelon de transformation 1 SPET). Il représente aussi swiss granum dans le groupe d'accompagnement Optimisation de la production agricole pour l'alimentation en temps de crise de l'OFAE ainsi que dans le groupe spécialisé Données et analyses de l'OFAE. Ces deux groupes ont été fusionnés en 2018 et le groupe d'accompagnement de l'OFAE a été dissout.

La stratégie du domaine de l'alimentation remaniée sur la base du rapport sur les risques pour l'approvisionnement du pays a été discutée lors des séances de la section. Cette stratégie fait partie du cycle de planification sur quatre ans de l'approvisionnement économique du pays. Parmi les autres sujets abordés, citons l'examen des stocks obligatoires de plants et le rapport d'Agroscope sur l'enquête concernant les réserves de secours.

Illustration 5: Cycle de planification de l'approvisionnement économique du pays

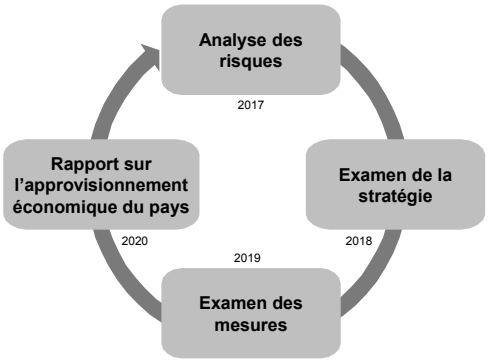

Source : Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

4.4.2 Commission « Oléagineux » de la FSPC

La commission « Oléagineux » de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) s'occupe du marché des oléagineux et notamment du pool de production oléagineux. Swiss granum participe aux séances comme invité.

La commission « Oléagineux » a siégé deux fois. Elle a notamment abordé les sujets et pris les décisions ci-après :

- Discussion sur la situation du marché y compris sur la commercialisation ;
- Élaboration d'une proposition de budget et de cotisations pour la récolte 2018 ;
- Proposition pour la fixation des contributions de soutien 2018 / 2019 ;
- Contrôle des inscriptions pour la récolte 2019 (quantités attribuées).

4.4.3 Groupe de travail « Semences de céréales » de swisssem

La séance du groupe de travail «Semences de céréales» de swisssem permet de procéder à un échange d'informations entre les partenaires du marché des semences. Outre la transmission d'informations sur les ventes et les prix des semences de la récolte 2018, un échange a eu lieu sur les essais variétaux 2018.

4.4.4 Agro-Marketing Suisse (AMS)

AMS est propriétaire de la marque de garantie Suisse Garantie. Quant à swiss granum, elle est responsable de la mise en œuvre concrète des directives du règlement sectoriel des céréales et des oléagineux. Les tâches opérationnelles concernant la mise en œuvre sont du ressort du groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE ». Les intérêts de la branche sont représentés au comité et dans la commission technique « Suisse Garantie » d'AMS par Pierre-Yves Perrin de la Fédération suisse des producteurs de céréales.

Le nombre d'entreprises du groupe de produits « céréales et oléagineux » certifiées Suisse Garantie est resté stable ces dernières années. En 2018, 196 exploitations de ce groupe de produits ont pu utiliser la marque de garantie d'AMS. Le nombre d'exploitations agricoles autorisées à produire selon les directives SUISSE GARANTIE a évolué différemment selon les cultures, mais une augmentation a été enregistrée pour toutes les cultures.

Tableau 3 : évolution du nombre d'exploitations agricoles autorisées à produire sous Suisse Garantie

Produit	Nombre de producteurs							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Céréales panifiables	7'185	7'150	7'066	6'864	7'153	7'276	7'199	7'735
Colza	6'650	6'560	6'357	6'530	6'506	6'281	6'050	6'353
Tournesol	1'445	1'415	1'575	1'532	1'710	1'876	2'028	2'082
Soja	-	-	-	-	455	478	500	534

Source: Agrosolution

4.4.5 Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) / Forum Recherche Ackerbau Grandes Cultures (FRAG)

La Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) est un réseau national consacré à l'échange d'informations et de connaissances dans tous les domaines des grandes cultures. L'organisation favorise la coordination d'activités dans l'intérêt de ses membres. Le Forum Ackerbau – Grandes Cultures (FRAG) garantit que les attentes des partenaires du marché envers la recherche sur les grandes cultures soient relayées efficacement auprès des organes en charge de la recherche chez Agroscope. Le directeur de swiss granum est membre du comité de la PAG-CH ainsi que délégué du FRAG et y représente les intérêts de la branche des céréales, des oléagineux et des protéagineux.

L'organisation du quatrième séminaire national consacré aux grandes cultures a été planifiée lors de plusieurs séances du comité de la PAG-CH. 110 resp. 70 (20167 : 72 resp. 104) personnes ont finalement participé à cette manifestation qui s'est déroulée le 23 et 24 janvier 2017 et était placée sous le titre « Digitalisation de l'agriculture, une opportunité ? ». Enfin, le FRAG a discuté de la situation des demandes concernant la recherche soumises pour le programme de travail 2018 à 2021 lors d'une séance. Le classement par ordre de priorités des demandes par le FRAG a été très précieux pour Agroscope et 40 des 47 demandes déposées ont été intégrées au programme de travail. L'échange d'informations doit être amélioré à l'avenir ; une proposition à ce sujet est en cours d'élaboration.

4.4.6 Association Stratégie Qualité

En 2016, swiss granum est devenue membre de la nouvelle Association Stratégie Qualité. Le but de cette dernière est de coordonner, de promouvoir et de mettre en œuvre les objectifs de la charte relative à la stratégie Qualité du secteur agroalimentaire suisse. Pour ce faire, l'association souhaite donner un visage à la charte et identifier et traiter des sujets liés à la réputation et au profil. Les nouvelles techniques de sélection ont été discutées au séminaire en septembre 2017.

5 Mandats

Swiss granum tient les secrétariats des associations Huile de colza suisse et Pain suisse sur mandat.

5.1 Association Huile de colza suisse ACS

5.1.1 Composition

L'association se compose de représentants des diverses organisations de la chaîne de création de valeur ajoutée de l'huile de colza (producteurs, transformateurs, commerce de détail). Sa composition est disponible sous www.colza.ch.

5.1.2 Mandat et financement

Sur mandat de la branche, l'ACS s'occupe du marketing et de la communication pour l'huile de colza suisse réalisés dans le cadre de la promotion des ventes des produits agricoles de la Confédération. Les mesures servent à maintenir la bonne notoriété et à promouvoir de la sorte les ventes d'huile de colza suisse et d'huile de colza HOLL.

L'ACS se finance majoritairement par une contribution liée aux produits prélevée sur les quantitées récoltées de Fr. 5.- / t pour les producteurs et de Fr. 1.- / t à l'échelon du commerce et de la transformation. Les mesures de communication réalisées grâce à ces moyens peuvent bénéficier d'un cofinancement s'élevant à au maximum 50% des coûts imputables dans le cadre de la promotion des ventes des produits agricoles.

Le secrétariat de swiss granum élabore et met en œuvre les projets de promotion des ventes en collaboration avec des partenaires externes et l'agence wapico sur mandat du comité, lequelle accompagne la réalisation des mesures.

5.1.3 Mesures 2017 / 2018

L'orientation des mesures de communication en faveur de l'huile de colza suisse a été examinée pendant l'exercice écoulé suite à l'adaptation de l'ordonnance sur la promotion des ventes le 1er janvier 2018 et sur la base du programme de mise en œuvre 2019 à 2021 de l'OFAG. L'objectif était de veiller à ce que toutes les mesures correspondent à une stratégie harmonisée de communication. L'examen a montré les éventuelles modifications nécessaires, modifications qui sont prises en compte pour la mise en œuvre des mesures depuis 2018. La deuxième vague de l'étude de positionnement réalisée en automne 2016 en collaboration avec l'institut d'étude de marché LINK a également fourni des informations précieuses pour ce faire.

L'examen a notamment débouché sur le développement de la campagne d'affichage constituée de trois nouveaux sujets (viande, poisson et légumes) dès 2018. La campagne dans les médias imprimés et sur Internet a été adaptée graphiquement à la campagne générale et a été poursuivie comme les années pré-

cédentes (limitation aux magazines de cuisine, approfondissement de la collaboration avec des partenaires choisis). En outre, les messages principaux ont été rendus plus percutants et sont à présent les suivants: L'Huile de colza suisse...

- ... peut être utilisée de différente manière (variétés) ;
- ... a bon goût ;
- ... présente une qualité élevée (provenance suisse et transformation en Suisse) ;
- ... est digeste et contient des composants de grande qualité.

Illustration 6: Sujet « Viande » de la nouvelle campagne publicitaire pour l'huile de colza suisse

Source: Association Huile de colza suisse

Le travail général d'information a été poursuivi et a influé sur toutes les mesures. Un publireportage spécifique portant le titre « Le meilleur de l'huile de colza – devenez incollables !! » a été rédigé en collaboration avec deux diététiciennes et publié dans le magazine des diététiciens « SVDE ASDD Info ». Enfin, la grille d'utilisation de l'huile de colza a servi de base pour le travail d'information sur l'emploi de l'huile de colza suisse.

Illustration 7: Grille d'utilisation de l'huile de colza

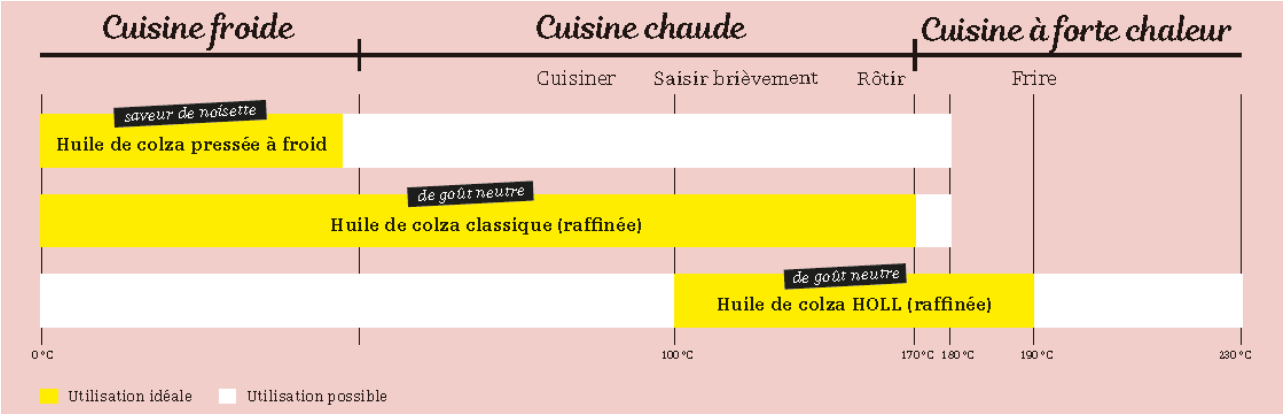

Source: Association Huile de colza suisse

La collaboration avec les partenaires a encore été intensifiée dans le domaine de la promotion des ventes. L'accent a été mis comme jusqu'à présent sur la proximité avec le point de vente. L'élément central de toutes les mesures était, là aussi, la diversité des types d'huile de colza et de leur utilisation. Quant à la coopération éprouvée avec Coop, elle a été poursuivie et une action de promotion des ventes a été réalisée

dans différents canaux en automne. Parmi ces canaux, citons les messages diffusés dans les magasins, les stops-rayons, les étiquettes de col de bouteille, une lettre d'information en ligne et une bannière coop.ch.

En 2017, des mesures ont été réalisées pour la première fois dans le secteur de la restauration en collaboration avec Transgourmet, le magazine Salz & Pfeffer ainsi que GastroJournal. Il s'agissait des mesures suivantes : supplément envoyé par publipostage (Transgourmet), article FreeFront (GastroJournal) et bannières publicitaires et annonces, toujours en relation avec un concours général. Là aussi, l'information sur le produit était au centre. Des mesures ont également été planifiées dans le secteur de la restauration en 2018. Elles seront encore développées et s'orienteront clairement à l'identité graphique de la campagne de base afin d'augmenter la reconnaissance.

Le site Internet gagne en importance comme instrument de communication. Il permet d'utiliser de nombreuses synergies et de combiner les mesures de manière ciblée. Toutes les mesures ont été si possible prolongées ou complétées en ligne sur www.colza.ch. Le site Internet fait office d'outil de renseignements et d'informations de la branche et fournit les dernières actualités sur l'huile de colza suisse à tous les cercles intéressés. Les actualisations en continu, l'intégration de toutes les mesures de communication (p. ex. concours, grille d'utilisation), les actions interactives et la création de liens avec les partenaires ont permis d'augmenter l'attrait du site www.colza.ch pendant l'année. Un remaniement du site web a été lancé en 2018 afin de l'adapter également à la nouvelle identité graphique. En même temps, il a été décidé de revoir le logo de l'huile de colza.

5.2 Association Pain suisse APS

5.2.1 Composition

Les membres de l'association Pain suisse sont la Fédération des meuniers suisses, la Fédération suisse des producteurs de céréales et l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs. Des représentants de Coop, de Migros / Jowa ainsi que du centre de compétences de Richemont ont aussi participé aux séances du comité. Quant aux discussions sur une collaboration au sein de l'Association Pain suisse, elles se sont poursuivies avec les partenaires du marché pendant l'exercice écoulé. Des rencontres ont eu lieu avec Aldi, Lidl, Denner et Volg pour procéder à un premier échange de vues. Elles ont constitué la base pour les discussions sur le financement et l'orientation stratégique de l'association à partir de 2020, discussions qui se sont poursuivies en 2018.

5.2.2 Mandat et financement

Sur mandat des membres (producteurs, meuniers, boulangers), l'APS s'occupe de la communication et du marketing en faveur du pain suisse réalisée dans le cadre de la promotion des ventes des produits agricoles de la Confédération. Les mesures servent à renforcer la position du pain et des produits boulangers comme aliments sains et digestes et à promouvoir, de la sorte, la consommation de produits indigènes. Les fonds propres de l'association proviennent des cotisations annuelles des membres et des branches qu'ils représentent. Les mesures de communication réalisées avec ces moyens peuvent être cofinancées à hauteur d'au maximum 50% des coûts imputables dans le cadre de la promotion des ventes des produits agricoles.

Le secrétariat de swiss granum conçoit et réalise les projets de promotion des ventes en collaboration avec des partenaires externes sur mandat du comité, lequelle accompagne la mise en œuvre des mesures.

Des discussions intensives sur le financement de l'APS ont eu lieu pendant l'exercice écoulé, car les cotisations des membres n'atteindront plus le même niveau à l'avenir. Il était donc nécessaire de discuter du futur modèle de financement. Notons que d'autres partenaires du 2e échelon de transformation ont aussi participé à ces discussions. Il a été souligné que la communication commune pour le pain suisse devait au moins être maintenue au niveau actuel. Aucune solution n'a encore pu être trouvée pendant l'exercice écoulé.

5.2.3 Mesures 2017 / 2018

Une stratégie « Pain suisse & restauration » a été élaborée en 2017. Sur la base de cette stratégie, le comité a décidé de conclure un partenariat avec « Best of Swiss Gastro » à partir de 2018. Les restaurateurs qui misent sur le pain suisse doivent pouvoir mieux le communiquer envers leurs clients. Pour ce faire, l'APS a

créé le label « Nous privilégions le pain suisse » en collaboration avec « Best of Swiss Gastro ». Ce label permet aux restaurateurs de mettre en avant le pain suisse, afin que ce dernier jouisse de la reconnaissance qui lui est due. Le pain suisse devient ainsi pratiquement leur carte de visite. Près de 40 établissements ont utilisé cette possibilité dès le début. Les mesures dans le secteur de la restauration ont été complétées par des cours sur le pain réalisés en collaboration avec le centre de compétences de Richemont. Dans le cadre de la formation d'hôtelier-restaurateur ES/SHL, une demi-journée était ainsi consacrée au pain.

Illustration 8: Nouveau label « Nous privilégions le pain suisse »

Source : Association Pain suisse

La stratégie de communication a encore été affinée pendant l'exercice écoulé. Les contenus ont été définis, de même que les quatre points forts thématiques suivants : goût / plaisir, qualité / santé, durabilité et provenance / tradition. Les contenus et les mesures pour la communauté ont systématiquement été axés sur cette planification thématique.

La campagne sur les réseaux sociaux « Le pain suisse. Notre pain » lancée en 2016 a été poursuivie. Le pain provenant de Suisse ou de la région en question était au centre des campagnes. Des histoires suscitant des émotions et portant sur toute la filière ont été présentées. Elles ont provoqué une participation active des consommateurs. Divers formats de contenus ont été utilisés pour ce faire. La filière entière a ainsi été intégrée et la valeur du pain suisse a été mise en avant.

Sous la devise et avec le hashtag « Momentdupain », il s'agissait de présenter la tradition culinaire du pain ainsi que divers acteurs de la filière dans le cadre de la campagne réalisée dans dix régions de Suisse en 2017. Les nombreux reportages, interviews, vidéos et brefs articles expliquaient aux consommateurs le cheminement du grain jusqu'au pain par étapes et de manière narrative. En complément et pour conférer une valeur ajoutée aux textes, des recettes mais aussi des adresses de boulangeries et de moulins étaient indiquées pour les spécialités décrites. La provenance et la tradition, mais aussi le goût et le plaisir, étaient au centre de tous les articles sur les « moments du pain » régionaux. Les points forts étaient les articles montrant la parfaite collaboration entre les acteurs, par exemple l'inspiration réciproque entre boulanger et restaurateur ou le soutien mutuel entre sélectionneur et producteur de céréales.

Illustration 9: Page d'accueil de la campagne pour la région lémanique

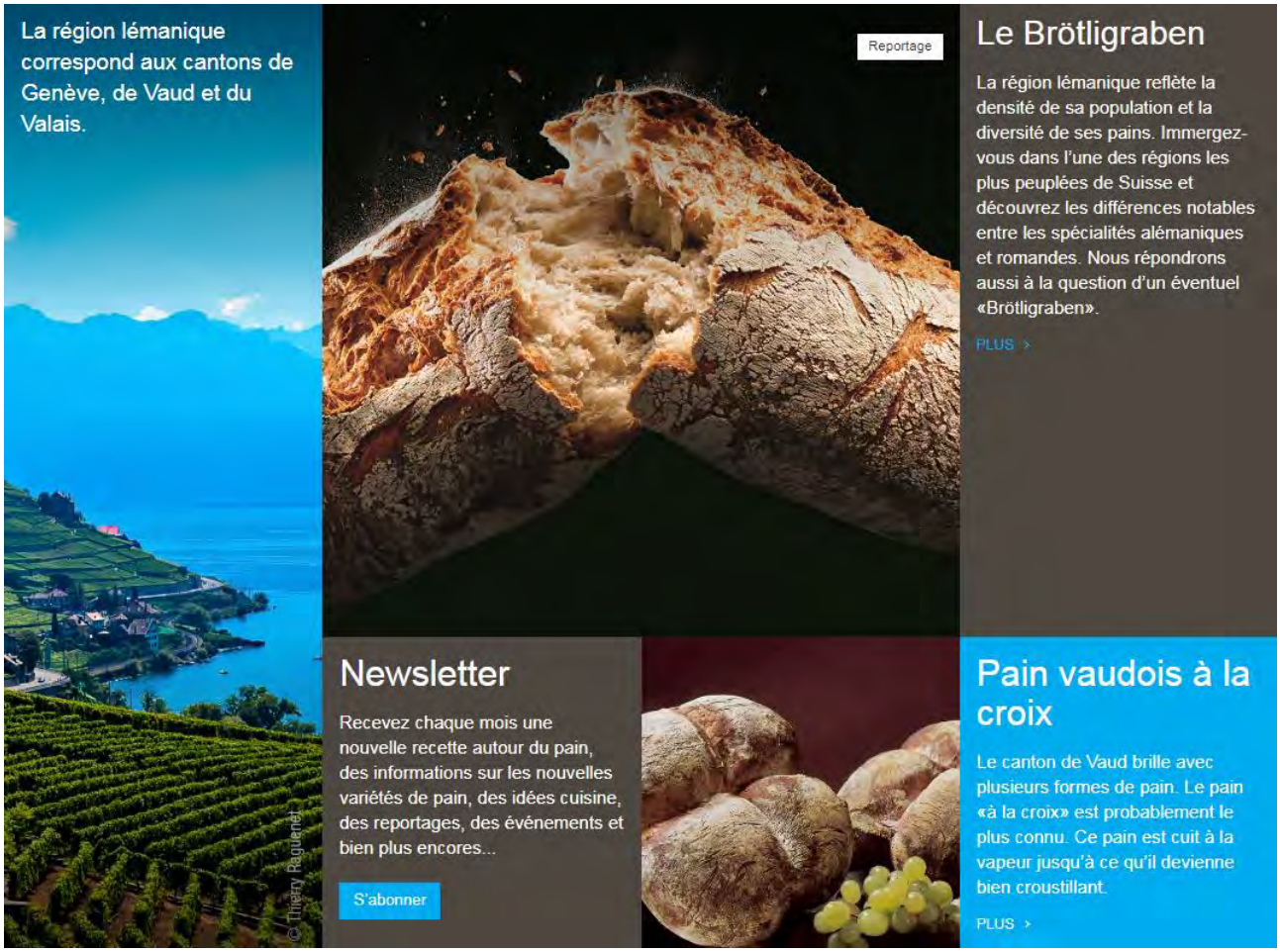

Source : Association Pain suisse

Afin de continuer à activer la communauté sur les réseaux sociaux et de dialoguer plus intensivement avec le groupe cible, deux mesures ont été réalisées avec beaucoup de succès en 2017 : le concours « A la conquête des sommets avec le Pain suisse » et un calendrier de l'avent. Ces mesures ont été soutenues avec des annonces payantes pour augmenter leur visibilité. L'association a ainsi pu développer la communauté déjà solide de fans sur les deux pages Facebook (f / a) et attirer de nombreux abonnés à la newsletter, abonnés qui ont ensuite reçu des informations sur le pain suisse. La portée et le public de lecteurs réguliers des contenus sur le web et sur le blog ont encore été élargis de la sorte. La communauté a montré un véritable intérêt pour le pain suisse, comme le prouvent l'engagement et les interactions avec les posts. Le pain est un produit qui suscite des émotions et qui est fortement lié à la Suisse. La communauté du pain suisse sur Facebook s'est intéressée au pain et a réagi aux contenus.

Comme l'année précédente, l'association a envoyé régulièrement des newsletters aux consommateurs et à la branche. La newsletter destinée aux consommateurs a paru sept fois, celle pour la branche six fois. Ces envois réguliers ont permis de présenter les contenus attrayants sur le site Internet, y compris blog et pages d'accueil, ce qui a provoqué une hausse du nombre de visiteurs dans les différents canaux. Le nombre d'abonnés a aussi pu être augmenté de la sorte. L'envoi tous les deux mois de la newsletter pour la branche a permis de renforcer le positionnement du pain suisse.

Une deuxième vague de l'étude de positionnement du pain suisse de 2016 a été effectuée en automne 2017. Ci-après, quelques conclusions de cette étude :

- Le pain est bien ancré en Suisse et continue d'être consommé majoritairement le matin et le soir. Les personnes interrogées ont désigné le pain comme étant un aliment de base fournissant de l'énergie naturelle et favorisant la digestion ;

- Dans toutes les vagues de l'étude, les personnes interrogées ont indiqué qu'elles consommaient régulièrement du pain ;
- Le pain suisse continue d'être associé aux termes fraîcheur, qualité, croustillant et choix ;
- Le pain suisse jouit d'une excellente réputation auprès de la plupart des personnes interrogées. Ils estiment qu'il a bon goût, qu'il est frais et qu'il est de haute qualité. Près de la moitié des personnes interrogées pensent que le pain suisse est fabriqué en Suisse et qu'il contient majoritairement des ingrédients suisses.

Les principaux résultats peuvent être téléchargés sur www.painsuisse.ch.

5.3 Projets en collaboration avec Agro-Marketing Suisse (AMS)

L'association Huile de colza suisse et l'association Pain suisse sont membres d'AMS. Elles étaient représentées dans les organes de cette dernière par le secrétariat de swiss granum ou de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC).

• Comité	Pierre-Yves Perrin
• GT AMS Ecoles	Martina Pieren
• GT Evénements/foires en CH et à l'étranger	Martina Pieren
• GT Communication Suisse Garantie	Stephan Scheuner, Pierre-Yves Perrin
• GT Etudes de marché et contrôles marketing	Martina Pieren
• GT Coordination du marketing	Stephan Scheuner, Pierre-Yves Perrin
• Commission technique Suisse Garantie	Pierre-Yves Perrin

Suisse Garantie, la marque de garantie d'AMS, distingue des aliments dont les matières premières sont entièrement produites et transformées en Suisse. Tous les produits arborant la marque sont soumis à un vaste contrôle et à une certification. Le message central de la marque renforce la provenance Suisse et la rend visible.

6 Statistiques

6.1 Surfaces de production

Tableau 4: Surfaces de production (ha)

Culture	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Blé panifiable[1]	77'853	74'446	76‘740	77‘334	76'298	75'654	75‘443	76‘131
dont semé en automne	76'657	72'940	74‘986	74‘755	72'170	73'702	74‘486	74‘974
dont semé au printemps	1'196	1'506	1'754	2‘579	4'128	1'952	957	1‘157
Epeautre	4'136	4'164	3'680	3‘250	3'628	3'985	4‘607	4‘967
Seigle	2'248	1'928	1'771	1‘861	1'924	1'928	1‘985	1‘996
Autres céréales panifiables	138	196	223	237	138	164	273	379
Céréales panifiables	**84'375**	**80'734**	**82'414**	**82‘682**	**81'988**	**81'731**	**82‘308**	**83‘473**
Blé fourrager[2]	9'057	9'089	8'647	8'317	8'344	8'309	8‘276	6‘475
Orge	28'949	28'336	28'454	28'574	27'125	28'548	28‘641	29‘290
dont semé en automne	27'664	26'943	27'117	26'920	25'682	27'248	27‘380	28‘276
dont semé au printemps	1'285	1'393	1'337	1'654	1'443	1'300	1‘261	1‘014
Avoine	1'789	1'682	1'642	1'675	1'590	1'587	1‘684	1‘869
Triticale	10'274	9'708	9'433	9'147	8'269	8'252	8‘721	8‘715
Maïs grain[3]	15'208	15'553	16'162	15'173	15'713	12'564	14‘166	15‘074
Autres céréales fourragères	170	170	182	207	182	196	221	238
Céréales fourragères	**65'448**	**64'538**	**64'518**	**63'093**	**61'223**	**59'456**	**61‘709**	**61‘661**
Céréales	**149'823**	**145'271**	**146'932**	**145'775**	**143'211**	**141'187**	**144‘017**	**145‘134**
Pois protéagineux	3'483	3'496	3'473	3'619	3'759	4'355	4‘553	4‘100
Féverole	274	319	305	426	493	556	646	1‘094
Lupins	59	44	49	66	77	105	115	117
Autres protéagineux							676	846
Protéagineux	**3'816**	**3'859**	**3'827**	**4'111**	**4'329**	**5'016**	**5‘990**	**6‘157**
Colza [4]	21'806	22'209	22'097	22'244	23'184	23'432	20‘979	20‘422
Tournesol	3'563	3'323	3'526	3'959	3'957	4'568	4‘885	5‘148
Soja	1'087	1'123	1'085	1'407	1'496	1'719	1‘765	1‘770
Autres oléagineux	178	188	208	248	182	172	206	237
Oléagineux	**26'634**	**26'843**	**26'916**	**27'858**	**28'819**	**29'891**	**27‘835**	**27‘597**
Fruits indéhiscents	**180'274**	**175'973**	**177'675**	**177'744**	**176'359**	**176'094**	**177‘842**	**178‘888**

[*] provisoire
[1] Classes Top, I, II, III et biscuit
[2] Blé fourrager selon la liste des variétés recommandées
[3] Surface effectivement récoltée comme maïs grain (correction en 2010, 2013, 2015, 2016)
[4] jusqu'à 2012 y compris MPR

Source: Office fédéral de la statistique, relevés structurels agricoles / Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

6.2 Parts de marché de diverses cultures

Tableau 5: Parts de marché des variétés de blé par classe (%)

Classe	Variété	Part dans la classe 2015	Part dans la classe 2016	Part dans la classe 2017	Part dans le blé 2015	Part dans le blé 2016	Part dans le blé 2017
Top	CH Nara	23.7	31.9	49.7	11.0	14.6	25.0
	CH Claro	24.2	16.9	10.5	11.2	7.8	5.4
	Wiwa	6.2	4.8	6.6	2.9	2.2	3.4
	CH Camedo	15.9	11.2	6.0	7.3	5.1	3.1
	Runal	6.5	6.5	5.9	3.0	3.0	3.0
Classe I	Forel	36.4	31.3	29.1	12.6	10.8	8.6
	Arina	15.6	18.8	18.3	5.4	6.5	5.4
	Hanswin	-	-	14.1	-	-	4.2
	Simano	14.0	11.3	10.5	4.9	3.9	3.1
Classe II	Ludwig	44.9	51.5	46.1	4.9	5.7	4.6
	Levis	23.2	24.6	22.5	2.6	2.7	2.3
	Montalto	0.3	5.8	10.8	-	0.6	1.1
Biskuit	Cambrena	92.7	94.4	96.4	0.1	0.5	0.6
	Manhattan	7.3	5.4	3.6	-	-	-
Total blé panifiable					**92.2**	**91.9**	**91.8**
Blé fourrager	Mulan	51.1	36.6	32.0	3.9	3.0	2.6
	Sailor	4.9	18.8	29.3	0.4	1.5	2.4
	Papageno	29.5	31.3	23.7	2.3	2.5	1.9
	Bockris	13.0	6.6	8.2	1.0	0.5	0.7
Total blé fourrager					**7.8**	**8.1**	**8.2**

* chiffres y.c. ventes de semences des céréales de printemps jusqu'au 30 avril 2018 (y compris bio)

Source: swisssem

Tableau 6: Parts de marché des variétés d'orges (%)

	Variété	Part de la variété 2013	Part de la variété 2014	Part de la variété 2015	Part de la variété 2015	Part de la variété 2017
Orge d'automne à 6 rangs	KWS Meridian	31.2	31.9	34.6	37.1	29.0
	KWS Tonic	26.9	20.7	17.9	8.6	14.7
Part de l'orge à 6 rangs		**68.7**	**69.7**	**72.9**	**72.0**	**74.3**
Orge d'automne à 2 rangs	KWS Cassia	14.1	19.5	18.7	22.8	20.7
	Caravan	15.8	10.1	5.9	4.5	2.0
Part de l'orge à 2 rangs		**31.3**	**30.3**	**27.1**	**28.0**	**25.7**

Ventes de semences d'orge au 30 avril 2018 (y compris bio)

Source: swisssem

Tableau 7: Parts de marché des variétés de triticale (%)

Variété	Part de la variété 2013	Part de la variété 2014	Part de la variété 2015	Part de la variété 2016	Part de la variété 2017
Larossa	-	-	5.1	39.5	62.7
Trialdo	9.2	18.0	34.2	23.9	21.3
Cosinus	41.4	36.9	36.3	25.7	13.5
Tarzan	23.0	30.7	18.8	8.7	1.1

Ventes de semences de triticale au 30 avril 2018 (y compris bio)

Source: swisssem

6.3 Production indigène

6.3.1 Aspects quantitatifs

Tableau 8: Rendements moyens (dt/ha)

Céréales panifiables	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017***
Blé d'automne	60.0	57.7	62.5	58.1	53.6	62.7	60.7	44.3	61.4
Blé de printemps	50.5	51.0	51.8	49.0	49.1	53.2	49.0	34.8	49.9
Epeautre	37.9	38.9	44.3	37.4	37.8	43.4	36.0	30.3	40.8
Seigle	63.6	61.0	66.1	59.2	55.1	67.2	61.8	42.4	62.0
Amidonnier, engrain	37.9	38.9	44.3	38.4	38.4	38.4	36.4	30.3	40.7
Méteil de céréales panifiables	63.6	61.1	65.3	57.5	52.9	53.6	51.9	42.4	62.0
Millet	28.7	28.8	25.1	23.9	25.0	22.0	21.1	21.1	24.0
Céréales fourragères	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017***
Blé fourrager	71.1	64.8	77.1	65.8	64.3	72.4	67.0	47.3	72.0
Orge d'automne	64.9	60.5	65.3	65.3	58.8	74.8	70.0	56.4	73.9
Orge de printemps	51.1	51.8	52.4	53.3	39.5	62.6	55.0	36.9	52.8
Triticale	55.0	49.9	51.8	53.4	47.4	53.1	49.0	42.2	53.8
Avoine	60.7	56.8	63.9	58.5	55.1	61.0	60.5	41.5	59.5
Méteil de céréales fourragères	50.9	51.9	59.5	53.3	39.2	64.1	57.6	42.3	52.8
Maïs grain [1]	104.1	94.3	97.3	90.7	100.9	107.8	89.9	101.9	113.0
Protéagineux	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017***
Pois protéagineux	39.1	41.7	40.3	37.8	34.0	37.4	34.5	19.8	34.4
Féverole	32.0	31.0	36.9	31.0	25.7	29.0	26.5	26.2	29.1
Lupins	31.1	32.3	33.9	31.1	29.5	32.0	29.5	19.4	31.0
Oléagineux	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016***	**2017***
Colza	31.3	31.1	33.3	31.2	32.6	40.5	37.1	34.3	38.0
Tournesol	32.3	29.8	29.8	26.2	21.8	24.6	21.4	26.6	32.0
Soja	27.1	28.3	29.4	28.1	25.3	25.9	23.6	25.5	31.9
Lin	23.9	24.3	25.9	26.4	23.1	26.4	24.5	21.1	25.2
Courges	29.2	29.1	31.0	29.1	6.7	6.8	7.1	6.9	6.9

* provisoire
[1] Les rendements du maïs grain des années 2011 à 2015 ont été révisés au mois de décembre 2016.

Source: Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

Tableau 9: Production utilisable de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (t)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Blé panifiable [1]	405'729	393'307	392'315	362'454	387'617	292'937	411'975
Epeautre [2]	17'408	12'550	11'230	12'947	12'947	12'100	19'196
Seigle	8'086	7'699	8'889	3'179	11'179	7'831	11'325
Autres céréales panifiables [3]	656	708	895	445	553	2'259	3'535
Céréales panifiables (propre à la panification)	**431'879**	**414'264**	**413'329**	**379'025**	**412'296**	**315'127**	**446'031**
Blé panifiable (déclassé, impropre à la panification) [4]	13'770	-	-	-	53'067	-	22'039
Blé panifiable (impropre à la panification)	29'174	34'604	4'753	96'349	1'103	25'800	15'974
Autres céréales panifiables (impropre à la panification)	4'888	3'286	1'420	11'448	1'013	1'370	1'038
Blé fourrager	68'391	55'217	51'976	59'089	54'452	38'002	45'454
Orge	179'355	179'825	160'656	196'951	193'737	154'776	210'112
Avoine	7'678	7'824	6'863	7'773	7'001	5'734	8'157
Triticale	60'352	53'432	48'847	48'968	48'270	34'592	50'286
Méteil de céréales fourragères	1'010	967	812	1'167	1'127	935	1'257
Maïs grain [5]	177'468	174'437	152'427	168'325	112'529	143'373	168'962
Céréales fourragères	**542'086**	**509'592**	**427'754**	**590'070**	**472'299**	**404'582**	**525'390**
Semences de céréales panifiables	16'150	17'113	17'011	16'664	16'125	15'418	15'418
Semences de blé panifiable	15'157	16'196	16'000	15'535	14'987	14'317	14'317
Semences d'autres céréales panifiables	993	917	1'011	1'129	1'138	1'101	1'101
Semences de céréales fourragères	8'440	8'641	8'353	7'637	8'239	7'886	7'886
Semences de blé fourrager	1'692	1'669	1'522	1'317	1'251	1'166	1'166
Semences d'autres céréales fourragères	6'748	6'972	6'831	6'320	6'988	6'720	5'451
Semences de céréales	**24'590**	**25'754**	**25'364**	**24'301**	**24'364**	**23'304**	**23'304**
Production utilisable de céréales	**999'087**	**950'173**	**867'020**	**994'071**	**908'959**	**743'013**	**994'725**
Pois protéagineux	14'089	13'140	12'299	14'074	15'033	9'021	14'118
Féverole	1'177	946	1'095	1'430	1'472	1'691	3'184
Lupins	148	152	196	245	311	224	363
						1'813	3'440
Protéagineux	**15'414**	**14'238**	**13'590**	**15'749**	**16'816**	**12'749**	**21'105**
Colza (y compris MPR)	74'000	68'977	72'510	93'945	87'004	71'900	77'612
Tournesol	9'900	9'248	8'641	9'730	9'789	13'000	16'449
Soja	3'300	3'050	3'553	3'882	4'054	4'500	5'642
Autres oléagineux (par ex. lin, courges)	504	563	495	**385**	**333**	**352**	**478**
Oléagineux	**87'704**	**81'838**	**85'199**	**107'942**	**101'180**	**89'752**	**100'181**
Total céréales, protéagineux, oléagineux	**1'102'122**	**1'046'140**	**965'809**	**1'117'762**	**1'026'955**	**845'514**	**1'116'011**

* provisoire
[1] sans quantité déclassée selon FSPC
[2] 2011: y compris chevauchement de 2'000 t
[3] dès 2016 y compris sarrasin, avoine, maïs et orge
[4] quantités déclassées selon FSPC
[5] Les rendements du maïs grain des années 2011 à 2015 ont été révisés au mois de décembre 2016
[6] dès 2016 y compris pavot, carthame et caméline

Source: Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

6.3.2 Aspects qualitatifs

Tableau 10: Blé panifiable par classe en t et %

Classe	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	t	%	t	%	t	%	t	%	t	%	t	%
TOP	179'348	45.6	181'127	46.2	156'106	43.1	179'348	45.6	181'127	46.2	156'106	43.1
Classe I	155'356	39.5	158'021	40.3	159'829	44.1	155'356	39.5	158'021	40.3	159'829	44.1
Classe II	48'770	12.3	45'014	11.5	39'623	10.9	48'770	12.3	45'014	11.5	39'623	10.9
Classe III	2'360	0.6	1'481	0.4	2'023	0.6	2'360	0.6	1'481	0.4	2'023	0.6
Biscuit	7'473	1.9	6'672	1.7	4'873	1.3	7'473	1.9	6'672	1.7	4'873	1.3
Blé panifiable	**393'307**	**100**	**392'315**	**100**	**362'454**	**100**	**393'307**	**100**	**392'315**	**100**	**362'454**	**100**

Tableau 11: Blé panifiable déclassé en t

Classe	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TOP	3‘017	1‘560	-	-	-	12'772	-	3‘006
Classe I	4‘387	9‘250	-	-	-	27'106	-	9‘481
Classe II	1‘189	2‘960	-	-	-	13'186	-	9‘552
Classe III	-	-	-	-	-	-	-	-
Biscuit	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**8‘593**	**13‘770**	**-**	**-**	**-**	**53'067**	**-**	**22‘039**

Source: FSPC

Tableau 12: Résultats du programme d‘analyse des mycotoxines pour les céréales panifiables de swiss granum

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d‘échantillons analysés	132	131	122	126	132	115	104	108	112	114
Echantillons 0 mg DON/kg	50%	63%	56%	79%	32%	62%	92%	95%	66%	96%
n =	66	83	69	100	42	71	96	103	74	109
Echantillons > 0 - 0.75 mg DON/kg	43%	34%	34%	21%	49%	38%	8%	5%	26%	4%
n =	57	45	41	26	65	44	8	5	29	5
Echantillons > 0.75 – 1.25 mg DON/kg	5%	2%	7%	0%	13%	0%	0%	0%	5%	0%
n =	7	2	9	0	17	0	0	0	6	0
Echantillons > 1.25 - 2 mg DON/kg	0%	1%	1%	0%	5%	0%	0%	0%	3%	0%
n =	0	1	1	0	6	0	0	0	3	0
Echantillons > 2 mg DON/kg	2%	0%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
n =	2	0	2	0	2	0	0	0	0	0

> 0 s'entend supérieur à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Tableau 13: Résultats du programme d'analyse des mycotoxines pour les céréales fourragères de swiss granum

	Année et nombre d'échantillons analysés		< 0.2 mg DON/kg		0.2 - 0.5 mg DON/kg		0.5 - 1.0 mg DON/kg		> 1.0 mg DON/kg	
			%	n	%	n	%	n	%	n
Orge	2017	50	30	15	66	33	2	1	2	1
	2016	44	41	18	45	20	14	6	0	0
	2015	50	74	37	24	12	2	1	0	0
	2014	48	71	34	29	14	0	0	0	0
	2013	46	35	16	61	28	4	2	0	0
	2012	46	39	18	54	25	7	3	0	0
Triticale	2017	42	24	10	45	19	24	10	7	3
	2016	42	12	5	31	13	43	18	14	6
	2015	40	55	22	43	17	0	0	2	1
	2014	37	5	2	65	24	22	8	8	3
	2013	34	23	8	56	19	12	4	9	3
	2012	37	3	1	51	19	38	14	8	3
Blé fourrager *	2016	39	16	6	51	20	23	9	10	4
	2015	45	84	38	16	7	0	0	0	0
	2014	37	51	19	41	15	8	3	0	0
	2013	35	60	21	34	12	6	2	0	0
	2012	40	8	3	62	25	20	8	10	4
	2011	43	53	23	44	18	3	2	0	0
Avoine *	2016	16	88	14	12	2	0	0	0	0
	2015	21	90	19	10	2	0	0	0	0
	2014	15	80	12	20	3	0	0	0	0
	2013	12	83	10	17	2	0	0	0	0
	2012	12	25	3	33	4	17	2	25	3
	2011	21	57	12	43	9	0	0	0	0

* Ne fait plus partie du programme d'analyse des mycotoxines dans les céréales fourragères de swiss granum depuis 2017
n > 0 s'entend nombre d'échantillons avec une teneur en DON supérieure à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Tableau 14: Résultats du programme d'analyse des mycotoxines pour le maïs-grain de swiss granum

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'échantillons analysés	56	45	44	37	35	42	37	36	47
Echantillons < 0.2 mg DON/kg	9%	2%	0%	3%	20%	0%	51%	3%	27%
n =	5	1	0	1	7	0	19	1	13
Echantillons 0.2 - 1.0 mg DON/kg	91%	62%	89%	57%	63%	48%	43%	55%	67%
n =	51	28	39	21	22	20	16	20	31
Echantillons > 1.0 mg DON/kg	0%	36%	11%	40%	17%	52%	6%	39%	6%
n =	0	16	5	15	6	22	2	14	3

n > 0 s'entend nombre d'échantillons avec une teneur en DON supérieure à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Illustration 10: Indices globaux de qualité des variétés de blé d'automne dans les réseaux d'essai de swiss granum et d'Agroscope

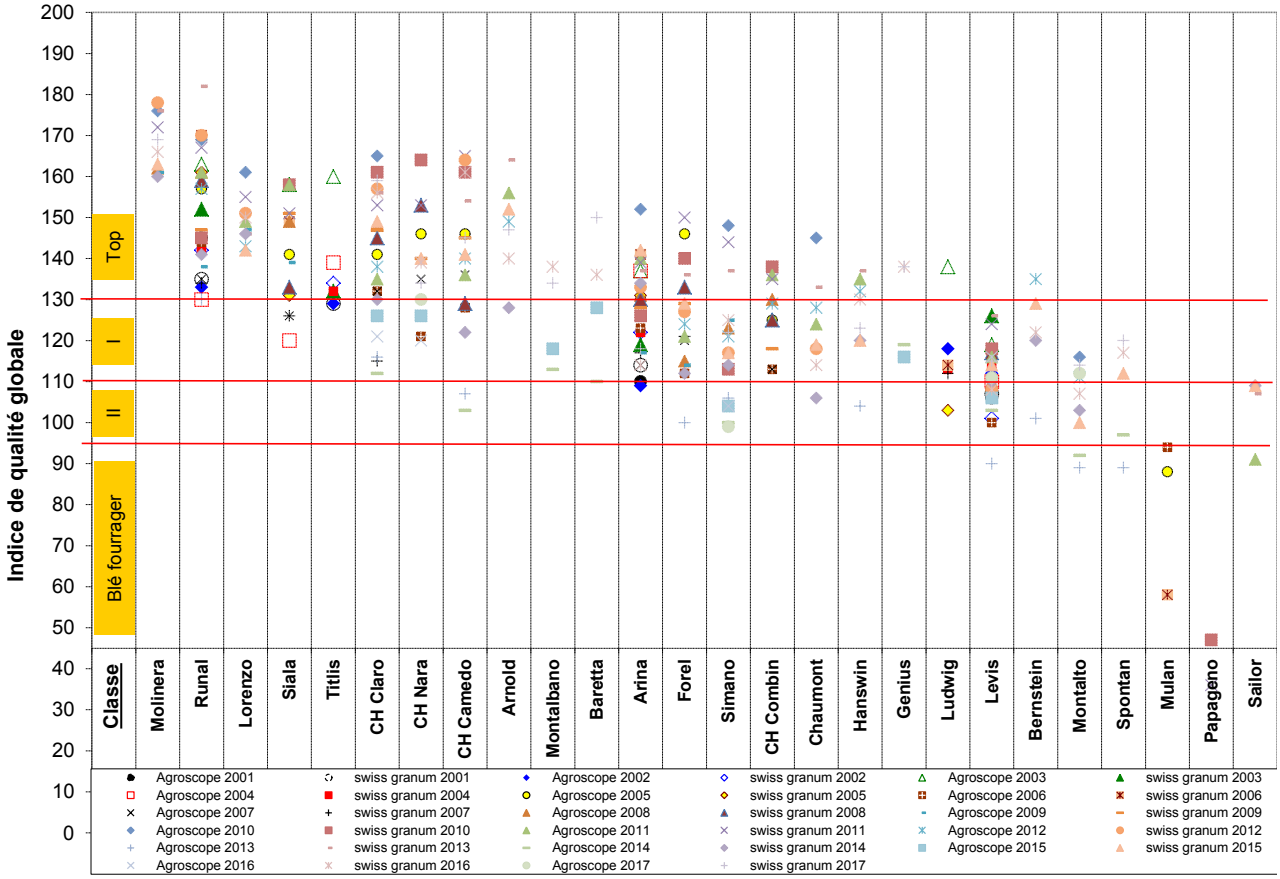

Illustration 11: Teneurs en gluten humide des variétés de blé d'automne dans les essais variétaux (%)

Classe	TOP									I						II			
	Molinera	Runal	Lorenzo	CH Claro	CH Nara	CH Camedo	Arnold	Montalbano	Baretta	Arina	Forel	Simano	Chaumont	Hanswin	Genius	Levis	Bernstein	Montalto	Spontan
2013	33.2	36.3	32.3	31.0		29.0	30.7			33.7	25.7	30.4	28.7	27.5		28.1			
2014	29.7	32.6	30.1	28.0		27.6	27.1			31.1	24.4	26.8	23.8	25.8		23.2	24.0	23.6	
2015	33.2		33.1	29.6	29.9	29.2	30.1			43.5	28.4	30.5	28.5	28.4		24.6	28.1	24.0	26.9
2016	38.4		40.3	36.2	32.7	35.0	34.3	36.8	32.7	38.7		32.2	30.8	31.0	32.9	27.2	29.2	28.0	29.8
2017	37.8			35.3	32.6	32.9	33.3	35.0	34.9	37.4		32.8		32.4	31.7	27.8		27.9	30.9

	Teneur en gluten de niveau Top. Valeurs limites pondérées pour 2013 à 2017: 29.7, 26.9, 30.9, 32.1 et 31.5.
	Teneur en gluten de niveau I. Valeurs limites pondérées pour 2013 à 2017: 27.8, 25.2, 28.9, 30.1 et 29.4.
	Teneur en gluten de niveau II. Valeurs limites pondérées pour 2013 à 2017: 25.9, 23.5, 26.9, 28.0 et 27.4.
	Teneur en gluten inférieur au niveau II

6.4 Commerce extérieur

6.4.1 Céréales

Tableau 15: Importations de céréales (t)

	N° de tarif	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Blé tendre	1001.9100-9990	329'425	313'559	369'688	341‘297	331'910	417‘808	459‘003
dont déclaré pour le secteur alimentaire		122'114	117'437	108'361	110‘171	136'555	115‘444	145‘488
dont déclaré à fins fourragères		207'134	195'207	260'366	229‘019	183'508	273‘333	282‘210
Blé dur	1001.1100-1990	132'622	76'746	67'149	78‘607	65‘375	66‘982	68‘628
dont déclaré pour le secteur alimentaire		131'195	76'057	66'472	78‘269	65‘354	66‘973	68‘541
dont déclaré à fins fourragères		1'319	631	653	323	0	0	32
Seigle	1002.1000-9090	2'242	2'444	10'293	5‘856	4'976	2‘780	2‘834
dont déclaré pour le secteur alimentaire		1'398	1'563	2'442	2‘122	3'322	1‘648	2‘107
dont déclaré à fins fourragères		298	310	7'353	3‘309	992	722	266
Orge	1003.1000-9090	102'884	48'532	61'268	91‘129	68'988	34‘153	74‘750
dont déclaré pour le secteur alimentaire		9'384	9'175	8'760	8‘650	8'996	8‘027	9‘441
dont déclaré à fins fourragères		93'008	38'809	51'949	82‘038	59'645	25‘719	65‘024
Triticale	1008.6010-6090	494	1'086	1'605	1‘088	459	333	467
dont déclaré pour le secteur alimentaire		0	0	0	0	203	48	50
dont déclaré à fins fourragères		479	1'077	1'598	1‘083	254	243	414
Avoine	1004.1000-9090	53'932	47'646	44'560	44‘934	48'582	50‘128	48‘813
dont déclaré pour le secteur alimentaire		26'704	25'190	18'690	24‘654	28'996	24‘204	25‘563
dont déclaré à fins fourragères		27'117	22'366	25'813	20‘154	19'511	25‘807	23‘076
Maïs grains	1005.1000-9090	132'861	94'373	103'999	140‘922	131'495	165‘869	155‘639
dont déclaré pour le secteur alimentaire		6'191	4‘932	5'383	5‘334	4'928	7‘147	5‘008
dont déclaré à fins fourragères		125'227	87‘970	97'088	134‘255	124'343	156‘750	149‘226
Riz	1006.1000-4090	122'207	117'020	121'037	128‘065	126'011	134‘693	120‘435
dont déclaré pour le secteur alimentaire		53'301	46'451	44'403	54‘473	55'883	53‘257	50‘274
dont déclaré à fins fourragères		68‘906	70'464	76'543	73‘520	70‘053	81‘387	70‘095
Autres céréales	1007., 1008.1000-5090, 1008.9010-9090	7'329	5'943	4'381	4‘189	3'875	5‘209	3‘377
dont déclaré pour le secteur alimentaire		2'750	3'435	3'413	2‘663	2‘789	4‘068	2‘552
dont déclaré à fins fourragères		4'561	2'456	943	1‘494	1‘028	1‘075	777
Total céréales		**883‘996**	**707'349**	**783'980**	**836‘087**	**781‘670**	**877‘955**	**933‘948**
dont déclaré pour le secteur alimentaire		353'036	284‘239	257'924	286‘336	307‘026	280‘817	309‘025
dont déclaré à fins fourragères		528'048	419‘290	522'306	545‘196	459'334	565‘037	591‘119
dont déclaré à d'autres fins		2'911	3'819	3'750	4‘555	15‘310	32‘102	33‘804

Source: Administration fédérale des douanes

6.4.2 Commerce extérieur des préparations à base de céréales (chap. 19, tarif des douanes suisses)

Illustration 12: Importations (+) et exportations (-) dans le chapitre 19 du tarif des douanes suisses, positions 1901 à 1905 (t)

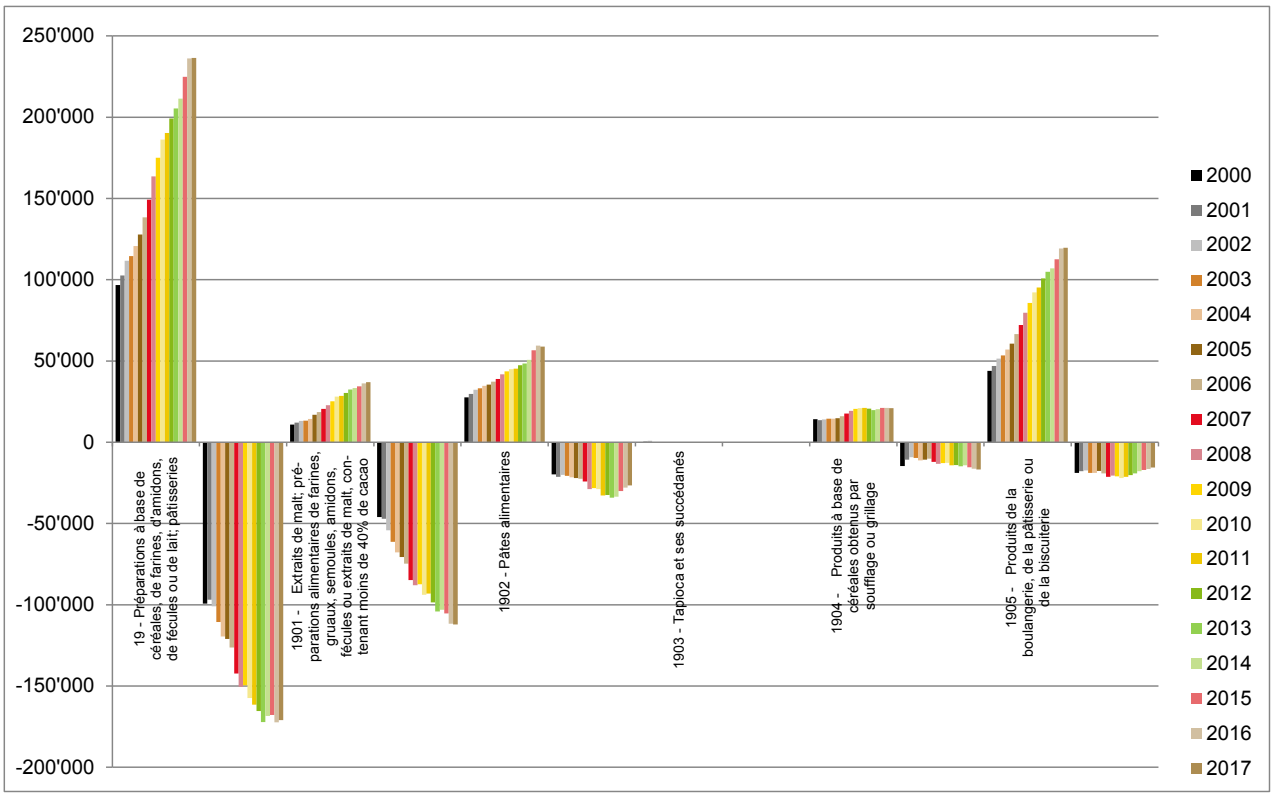

Remarque: Les importations sont représentées comme valeurs positives et les exportations comme valeurs négatives sur l'axe y.

Source: Administration fédérale des douanes

6.4.3 Protéagineux et Oléagineux

Tableau 16: Importations de protéagineux à fins fourragères et d'oléagineux (t)

	N° de tarif	2013	2014	2015	2016	2017*
Total protéagineux à fins fourragères		**15'894**	**14'329**	**14'593**	**10'331**	**11'354**
dont pois protéagineux	713.1011, 1091	15'539	13'791	13'873	9'631	10'843
dont féverole	713.5012, 5091	356	538	719	700	511
Total tourteaux (et autres coproduits) à fins fourragères [1]		**334'023**	**330'995**	**362'383**	**351'826**	**348'311**
dont tourteaux de soja (et autres coproduits)	2304.0010	256'598	249'082	273'285	273'950	273'231
dont tourteaux d'arachide (et autres coproduits)	2305.0010	-	-	-	0	
dont tourteaux de lin (et autres coproduits)	2306.2010	1'239	1'069	1'608	1'211	414
dont tourteaux de tournesol (et autres coproduits)	2306.3010	11'809	18'112	16'771	16'917	17'554
dont tourteaux colza (et autres coproduits)	2306.4110, 4910	64'097	62'657	70'694	59'364	57'012
dont autres	2306.1010, 5010, 6010, 9011, 9021	281	76	25	385	99
Total autres protéines végétales à fins fourragères		**102'013**	**116'366**	**117'617**	**122'211**	**111'818**
dont levures	2102.1091, 2011	2'196	2'347	2'653	1'648	1'342
dont protéines de pommes de terre	2303.1011	4'309	3'830	4'168	3'751	3'902
dont gluten de maïs	2303.1012, 1018	48'178	51'580	47'621	47'140	42'785
dont autres subst. protéiniques	713.2011, 2091, 3111, 3191, 3211, 3291, 3311, 3391, 3411, 3491, 3511, 3591, 3911, 3991, 4011, 4091, 6011, 6091, 9021, 9081, 2102.2021, 2303.2010, 3010	47'329	58'609	63'174	69'672	63'789
Total oléagineux (ces 3 espèces)		**28'950**	**26'928**	**21'547**	**30'904**	**27'876**
Colza	1205.1040-1069, 9040-9069	6'876	7'500	4'020	11'939	7'381
Tournesol	1206.0010-0069	5'385	4'838	4'439	6'269	6'991
Soja	1201.1000-9099	16'688	14'590	13'088	12'695	13'504
dont déclaré à fins fourragères	1201.9010	2'777	2'068	1'430	308	969
dont déclaré pour extraction d'huile à fins fourragères	1201.9021	8'718	8'359	7'893	8'150	8'598
Total huiles (ces 3 espèces)		**48'314**	**57'602**	**55'590**	**52'602**	**55'499**
Huile de colza (fins alimentaires)	1514.1190, 1991, 1999, 9190, 9991, 9999	7'259	6'052	5'133	6'162	8'078
Huile de tournesol (fins alimentaires)	1512.1190, 1918, 1919, 1998, 1999	40'558	50'739	49'547	45'304	46'988
Huile de soja (fins alimentaires)	1507.1090, 9018, 9019, 9098, 9099	497	811	911	1'136	433

[1] Coproduits issus de la transformation d'oléagineux

Source: Administration fédérale des douanes

6.5 Transformation de céréales panifiables en Suisse

Tableau 17: Transformation de céréales panifiables en Suisse (t)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Céréales panifiables indi-	403'572	416'458	410'954	412'182	414‘122	392'385	382’406	388'142	378‘063
Céréales panifiables étran-	71'257	66'533	61'846	58'209	61‘881	73'602	82’694	70'913	87‘373
Mouture totale	**474'829**	**482'991**	**472'800**	**470'391**	**476‘003**	**465'987**	**456’100**	**459'054**	**465‘436**
Farine blanche	208'276	216'727	207'163	208'283	214‘175	208'074	209’570	213'037	215‘625
Farine mi-blanche	96'934	100'183	99'484	101'717	99‘057	96'918	94’137	90'754	89‘935
Farine bise	37'956	35'279	32'183	31'547	30‘534	29'827	29’518	27'386	26‘771
Farine spéciale	33'016	31'963	33'919	33'587	31‘853	34'217	34’830	33'563	32‘854
Total farine produite	**376'182**	**384'152**	**372'749**	**375'134**	**384‘922**	**369'035**	**368’055**	**364'739**	**365‘184**

Source: Fédération des meuniers suisses

6.6 Production de tourteaux

Tableau 18: Production de tourteaux (tourteaux et farine de tourteaux) (t)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Soja	14‘007	10‘021	9‘412	7‘799	6‘700	3‘188	1'140	1'724	1‘371	1‘396
Colza indigène alimentaire	37‘804	35‘099	41‘182	43‘711	43‘128	42‘969	46'890	52'091	47‘538	47‘035
Colza importé alimentaire	2‘473	3‘962	1‘554	971	1‘497	3‘017	4'070	-	-	-
Lin (farine de tourteaux)	294	302	196	149	151	208	157	-	13	-
Tournesol	10‘670	9‘616	9‘288	7‘818	8‘361	5‘663	5'316	5'699	6‘382	7‘387
Divers aliments fourragers (Bio)	62	70	45	44	-	30	25	24	143	406
Total tourteaux de pressage	**65‘310**	**59‘070**	**61‘677**	**60‘492**	**59‘837**	**55‘076**	**57'596**	**59'538**	**55‘447**	**56‘224**

Le colza MPR et les quantités affouragées directement ne sont pas pris en compte.
Source: SwissOlio

6.7 Marché des huiles végétales

6.7.1 Utilisation de l’huile de colza indigène

Tableau 19: Utilisation de l’huile de colza indigène (t)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Huile alimentaire pure, raffinée, récipients ≤ 3 l.	5‘228	4‘627	5‘578	7‘330	6‘364	7‘122	9'467	9'352	8‘876	8‘588
en mélange, récipients ≤ 3 l.	1‘104	1‘746	1‘555	1‘446	1‘510	1‘473	1'738	1'805	1‘904	1‘800
pure, raffinée, récipients > 3 l.	7‘182	8‘359	7‘787	7‘908	8‘146	10‘185	11'459	11'673	12‘237	16‘534
en mélange, récipients > 3 l.	1‘922	1‘534	2‘362	797	756	311	361	2'168	2‘229	496
Autres types d‘utilisation	14	8	3	-	-	-	-	-	-	-
Total huile alimentaire	**15‘450**	**16‘274**	**17‘285**	**17‘481**	**16‘776**	**19‘091**	**23'025**	**25'000**	**25‘246**	**27‘418**
Dans les graisses alimentaires et margarines	13‘901	14‘706	13‘616	15‘625	15‘716	12‘184	9'776	9'220	9‘237	9‘380
Total	**29‘351**	**30‘980**	**30‘901**	**33‘106**	**32‘492**	**31‘275**	**32'801**	**34'222**	**34‘483**	**36‘798**
Importations	5‘188	6‘990	2‘270	3‘641	3‘804	2‘321	539	-	2‘539	4‘595
Production indigène	**24‘163**	**23‘990**	**28‘631**	**29‘464**	**26‘688**	**28‘954**	**32'262**	**34'220**	**31‘944**	**32‘203**

Source: SwissOlio

6.7.2 Parts de marché des diverses huiles végétales

Illustration 13: Parts de marché des diverses huiles végétales (%)

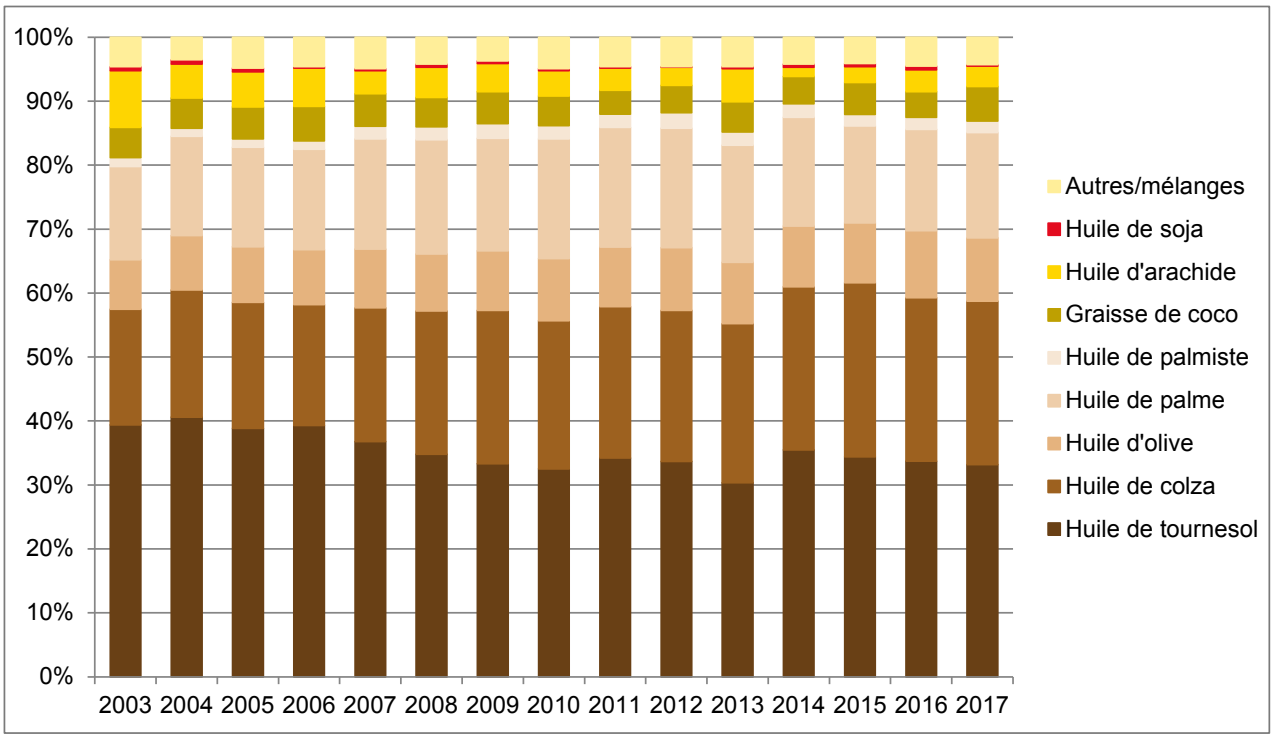

Source : SwissOlio

6.8 Prix

6.8.1 Prix indicatifs des matières premières

Tableau 20: Prix indicatifs des céréales panifiables (CHF/dt)

	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « Après-récolte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « Après-récolte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »
Blé TOP	53.00	Pas de prix indicatifs à partir du 5 octobre 2012	Pas de prix indicatifs « récolte » 2013	Pas de prix indicatifs « Après-récolte » 2013	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00
Blé I	50.00				50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Blé II	47.00				49.00	49.00	49.00	49.00	49.00
Blé III	44.00				45.00	45.00	45.00	45.00	-
Blé biscuit	48.00				49.00	49.00	49.00	49.00	49.00
Seigle	40.00				40.00	40.00	40.00	40.00	40.00
Epeautre type A	58.00				56.00	56.00	56.00	56.00	56.00

Définition prix indicatif
Prix indicatif « récolte » resp. « après récolte » pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Tableau 21: Prix indicatifs des céréales fourragères et des protéagineux (CHF/dt)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Blé fourrager	40.00	36.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Orge	38.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Triticale	39.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Avoine	34.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
Maïs grains	40.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Pois protéagineux	41.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
Féverole	38.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Lupin blanc	46.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50

Définition prix indicatif
Prix indicatif - producteurs pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

6.8.2 Prix à la production des oléagineux (secteur des huiles alimentaires)

Tableau 22: Évolution des prix à la production moyens des oléagineux (CHF/dt) *

	Récolte 2011	Récolte 2012	Récolte 2013	Récolte 2014	Récolte 2015	Récolte 2016	Récolte 2017	Récolte 2018
Colza	90.65	89.25	86.10	79.90	73.05	75.95	75.20	75.40
Tournesol	92.95	89.85	83.15	80.05	78.35	78.50	78.00	**
Tournesol HO	97.05	95.30	88.50	89.95	84.30	82.10	80.75	**
Soja	60.65	57.95	56.60	59.40	57.95	54.95	54.70	***

* Les recettes effectives peuvent varier selon la période de commercialisation et des contrats individuelle entre les partenaires du marché.
** Les prix du tournesol ne seront publiés qu'en septembre 2018.
*** Les prix du soja alimentaire ne seront plus recensés à partir de la récolte 2018.
Source : swiss granum avec des chiffres de SwissOlio

Tableau 23: Prix à la production des oléagineux pour la récolte 2017 (secteur des huiles alimentaires) * / **

Etat en juin 2017		Colza	
Ø Prix de l'huile (CHF/100 kg d'huile)		253.50	
Ø Prix des tourteaux (CHF/100 kg)		27.50	
Rendement en huile (%)		37%	
Rendement en tourteaux (%)		58%	
Produit de vente de l'huile		93.80	
Produit de vente des tourteaux		15.95	
Total produit des ventes		**109.75**	
Frais de transformation [1]	-	26.25	
Cotisations de membres producteurs [2]	-	0.62	
Contribution producteurs au Pool oléagineux [3]	-	1.00	
Soutien à la transformation du Pool oléagineux	+	0.00	
Prix graines, franco huilerie		**81.88**	
Frais de stockage, transport, financement, commercialisation	5.00	bis	8.00
Prix payé au producteur (CHF/100kg) [4]	**73.88**	**bis**	**76.88**
Ø Prix payé au producteur (CHF/100kg)		**75.40**	

[1] y compris frais d'administration Suisse Garantie
[2] Cotisations de membres producteurs (CHF/dt): FSPC 0.055, USB 0.02, swiss granum 0.045, Association huile de colza suisse 0.50
Contribution du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt): swiss granum 0.045, Association huile de colza suisse 0.10
[3] Contribution producteurs au Pool oléagineux - FSPC (CHF/dt): 1.00
Cotisation du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt): 0.50
[4] Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée (réception, nettoyage, conditionnement). Le prix définitif ne sera connu qu'après la commercialisation complète de la récolte (moyenne de la quantité x prix pendant toute la période de commercialisation).
* Les recettes effectives peuvent varier selon la période de commercialisation et des contrats individuelle entre les partenaires du marché.
** Les prix du tournesol ne seront publiés qu'en septembre 2018. Les prix du soja alimentaire ne seront plus recensés à partir de la récolte 2018.
Source : swiss granum avec des chiffres de SwissOlio

6.8.3 Prix à l'importation des matières premières

Tableau 24: Prix seuils ou valeurs indicatives d'importation des matières premières (CHF/dt)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 *	2018
Blé fourrager [1]	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00
Orge [2]	40.00	40.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00
Triticale [1]	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00
Avoine [1]	36.00	36.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00
Maïs grains [1]	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	37.00	37.00
Pos protéagineux [2]	43.00	43.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00
Féverole [1]	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	40.00	40.00
Lupin blanc [1]	49.00	49.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	62.00	62.00
Fèves de soja entières [2] (fins fourragères)	56.00	56.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Tourteaux de colza [1]	34.00	34.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	34.00	34.00
Tourteaux tournesol [1]	33.00	33.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	28.00	28.00
Tourteaux soja [2]	47.00	47.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00

[1] Valeur indicative d'importation / [2] Prix seuil / * dès 1er juillet 2017
Source : Office fédéral de l'agriculture